

En Direct du Conseil

Les petites et grandes nouvelles de notre commune

2024

n° 205

Décembre 2023 - Janvier 2024



DÉVELOPPEMENT DURABLE



Frédéric VASSOR
LA ROCHE CLERMAULT
02 47 95 83 57

la cuisine de Nell
traiteur



tel. 06.77.03.06.97
 traiteurfab@lacuisinedenell.fr

Le Logis de la Pataudière
Chambres d'Hôtes & Gîte

Jean-Marc Jacot
 LP Tourisme EURL
 6, La Pataudière, 37120
 Champigny-sur-Veude
 Mob. +336-6259-7287
 Jmjacot@gmail.com
 www.lapataudiere.com

ELECTRICITE GENERALE
 Port. 06 72 07 83 66 Fixe 02.47.95.31.69
 3, La Croix de Relay 37120 JAULNAY

DURAND David SASU

Installation - Neuf - Rénovation - Dépannage
 Mise en conformité
 Motorisation de portail - VMC - Chauffage

Email: durandelectricite@sfr.fr Devis gratuit

imprimerie Berton



Z.I. Saint Lazare 37220 L'ILE-BOUCHARD
 Tél. 02 47 58 50 18
 imprimerie.berton@wanadoo.fr
 SIRET 420 519 979 00034 - Code APE 1812Z

Alpha Peinture

Peinture - Décoration - Papiers peints
 Parquet flottant - Pose de revêtement sols & murs
 Ravalement de façade
 Vitrerie



www.alpha-peinture.fr
 02.47.58.56.61 contact@alpha-peinture.fr
 27 route de Tours - 37120 CHAVEIGNES

Groupama
 PARIS VAL DE LOIRE



INFORMATIQUE

MIS MICRO INFORMATIQUE SERVICES
 L'informatique pour les pros...
 Dépannage, Vente et Conseil, ...
 fabrice@mis-info.net
 guillaume.mis@gmail.com

PSM POINT SERVICES MICRO
 Une Assistance Professionnelle
 au service des particuliers.
 Fabrice Bondon **SI SERVICES à LA PERSONNE**

Brizay 02 47 97 06 13 Loudun 05 17 35 50 96

Menuiserie - Ebénisterie - Bois - PVC - Alu
Eurl GARAND Ludovic
 Restauration de meubles anciens
 Cuisines - Aménagement de combles
 Portails bois - PVC - Alu
 Tél. 02 47 95 75 38 - 06 32 36 15 48
 c/c Le Carrol Guérin 37120 Léméré
 ludoeurl@orange.fr



EUROREPAR
 CAR SERVICE

FRANCK BONNION
 GARAGE BONNION
 65 ROUTE DE RICHELIEU
 37500 RIVIERE
 Tél. 02 47 98 36 61
 Mobile. 06 17 05 32 38
 garagebonnion@wanadoo.fr




BAR TABAC LA CIVETTE



6, rue Saint Lazare
37220 L'ILE-BOUCHARD
Tél. 02 47 97 06 36



l'essentiel

COIFFEUR

6 rue Philippe de Commines
37500 Chinon

02 47 98 49 93
02 47 93 10 11

davines

HARMONY PAYSAGES

Aménagement paysager
Enrochements de talus, berges
Allées, cours, pavages
Terrassement par mini-pelle

Plantations
Engazonnement
Arrosage Bassin

Clôtures

Entretien de jardins
Élagage
Broyage, rognage de touches

services à la personne **50%**

37500 **Ligré**
(à 5 min de Chinon) **02 47 95 65 25**

SOMMAIRE

- » **PAGE 5**
 - » ÉDITO
- » **PAGE 7**
 - » LE MOT DES ASSOCIATIONS
- » **page 8**
 - » CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022
- » **pages 9 à 12**
 - » SMICTOM
 - » DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE
 - » TRI DES BIODECHETS
 - » TARIFS DE LA REDEVANCE
- » **page 13**
 - » EVOLUTION DU PLU1 - CONCERTATION PUBLIQUE
- » **page 14**
 - » ZAER – CONCERTATION PUBLIQUE
- » **page 15**
 - » PNR – ENQUETE PUBLIQUE
- » **page 16**
 - » SYNDICAT DES RIVIERES DU VAL DE VIENNE
- » **page 18**
 - » LES SYMBOLES DE LA REPUBLIQUE
- » **page 19**
 - » COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
- » **pages 20 & 21**
 - » SHOW CACAO
- » **pages 22 & 23**
 - » LES MONUMENTS AUX MORTS
- » **pages 24 & 25**
 - » HEUROSCOPE 2024
- » **page 26**
 - » RESOLUTIONS
- » **page 27**
 - » DEMATERIALISATION DE L'URBANISME
 - » LE RECENSEMENT CITOYEN
 - » INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES
- » **page 28**
 - » LE SOUVENIR FRANÇAIS - PRESENCE VERTE
- » **page 29**
 - » RELAI PETITE ENFANCE
 - » ECOLE PRIMAIRE DES DEUX RIVIERES
- » **pages 30-31**
 - » AGIR POUR L'EMPLOI
 - » MISSION LOCALE DU CHINOIS
- » **page 32**
 - » TARIFS CAVITES 37 ET SATESE 37
- » **page 33**
 - » LOGEMENT A LOUER,
 - » APPLICATION CAMPAGNOL
 - » NOUVEAUX HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE
- » **pages 34**
 - » CHUTES D'ARBRES
- » **pages 35**
 - » LES CHIFFRES 2023
- » **pages 36**
 - » AGENDA
- » **page 38**
 - » GLOSSAIRE

SUPER Chinon

 location

 DRIVE
coursesu.com

**OUVERT LE
DIMANCHE MATIN**

02 47 93 01 98



Les Mousquetaires

Intermarché

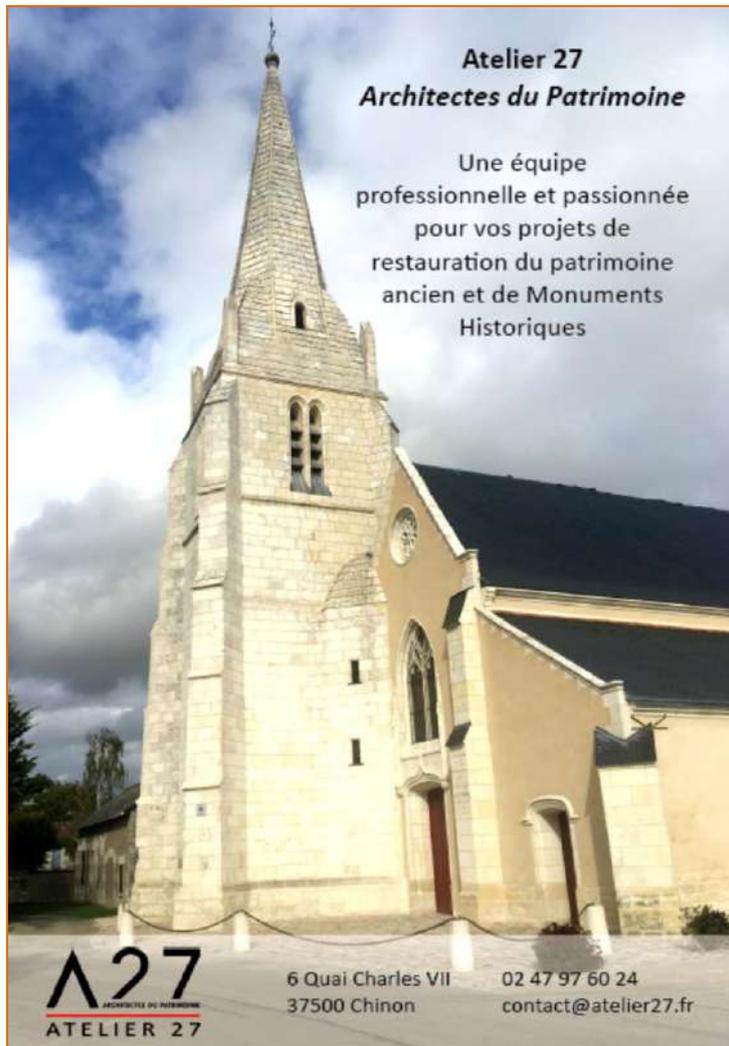
28 ROUTE DE TOURS

37120 CHAVEIGNES

Tél. : 02 47 95 31 41

Horaires : Lundi – Jeudi : 9h00-12h30 / 14h30-19h30

Vendredi / Samedi : 9h00 – 19h30 - Dimanche : 9h00 – 12h30



Atelier 27
Architectes du Patrimoine

Une équipe
professionnelle et passionnée
pour vos projets de
restauration du patrimoine
ancien et de Monuments
Historiques

A27
ARCHITECTES DU PATRIMOINE
ATELIER 27

6 Quai Charles VII
37500 Chinon

02 47 97 60 24
contact@atelier27.fr



Edito



La 365^{ème} page du livre de 2023 s'est refermée pour ouvrir les premières de celui de 2024.

Dans ce nouveau tome, chacun y trouvera des projets, un maximum de bonheur et surtout le plaisir de pouvoir chaque jour découvrir une feuille supplémentaire. Sans forcément prendre un crayon, vous y écrirez un épisode de votre vie. Ne craignez pas l'avenir inutilement car il n'existe pas encore, mais vivez cette année supplémentaire avec ceux qui vous sont chers, en la rendant magnifique pour vous en souvenir à jamais.

Si je devais en écrire la préface, je vous souhaiterais de pouvoir y trouver chaque matin les mots qui vous feront oublier les maux des pages précédentes.

Ayons une pensée pour les habitants des territoires occupés ou en guerre qui souhaiteraient écrire sur tous les grimoires du monde le mot « Paix ». Pensons à tous ces peuples opprimés, toutes ces femmes d'Iran, d'Afghanistan et d'ailleurs qui souhaiteraient écrire sur tous les lexiques le mot « Liberté ». Pensons à toutes ces contrées ravagées par des catastrophes que l'on dit naturelles mais qui en réalité découlent de nos actions passées sur le climat, et qui souhaiteraient tout simplement vivre.

Mesurons l'immense chance que nous avons d'être nés et/ou de vivre en France, dans ce pays où la liberté n'est ni un rêve, ni une utopie mais où la démocratie aujourd'hui est menacée, où s'exprimer de nos jours demande une gymnastique intellectuelle ardue, « politiquement correcte » pour mettre les bons mots dans la bonne phrase, dans le bon contexte.

Il nous appartient de redoubler de vigilance face à toutes les formes d'intolérances qui se font jour : laïcité contestée, professeurs molestés, agressés, ou, pire, assassinés pour la simple raison qu'ils voulaient transmettre nos valeurs, notre art de vivre, notre histoire, notre culture.

N'oublions pas les maires, dont l'autorité aujourd'hui est remise en question, et qui sont menacés, se font attaquer, révélant ainsi un vrai malaise dans notre société. Cette fracture ouverte avec leurs administrés est profonde et s'accompagne d'incidents, qui verbalement, physiquement ou par écrit, font aujourd'hui partie du quotidien de nombreux élus.

Soyons sans complaisance à l'égard de tous ceux dont les attaques nous abiment. Redoublons d'attention pour ne pas laisser s'installer et perdurer ce climat nauséabond qui nous divise et qui assombrit peu à peu notre si beau Pays des Lumières.

Apprécions le bonheur de vivre à Lémeré, même si tout n'y est pas parfait.

Les feuillets de 2024 s'écriront sans aucun doute avec quelques paragraphes concernant notre commune. Nous aurons à cœur de faire en sorte que vous vous y sentiez bien et, si quelques petites péripéties venaient à vous contrarier, nous serons là pour essayer de vous aider à tourner la page.

Une nouvelle année est toujours porteuse de promesses. Se tourner vers l'avenir rend optimiste. Rêve de changement pour les uns, désir de stabilité pour les autres, la majeure partie d'entre nous formule, avec plus ou moins d'intensité, ses bonnes résolutions. Cette motivation pour améliorer nos vies est souvent contagieuse. Elle irrigue notre entourage qui, avec nous, formule de nouveaux vœux pour demain.

Je vais résumer 2023 en commençant par un **IMMENSE MERCI**. En effet, la restauration de l'église s'est terminée avec un reste à charge pour la commune de 9.5 % du montant total de la facture. Cela a été rendu possible grâce aux subventions diverses et variées, et surtout, surtout, grâce à votre générosité qui a ouvert droit à une subvention complémentaire et une bonification pour avoir dépassé l'objectif des dons que nous nous étions fixés.

La défense incendie s'est poursuivie par l'installation d'une borne au niveau du lieu-dit Boissé et, dans notre souci constant de contribuer à préserver l'environnement, la commune s'est dotée d'une cuve de récupération des eaux de pluie pour pouvoir continuer à fleurir notre village sans consommer d'eau potable. Les travaux de dissimulation des réseaux ont été réalisés dans le bourg et ont commencé au Coudray. Ces derniers vont se terminer au 1er trimestre 2024, débarrassant ainsi l'horizon d'un certain nombre de câbles qui encombraient notre espace visuel.

Le programme des principaux investissements 2024 verra la dernière phase du programme de défense incendie s'achever avec la pose d'une réserve entre les lieux-dits Jaunais et la Guicheraie. Et en cette année de commémoration du 80^{ème} anniversaire du débarquement, un nouveau monument aux morts devrait voir le jour permettant ainsi à la commune d'honorer la mémoire et de rendre un vibrant hommage à ces femmes et hommes qui ont combattu pour la défense de nos libertés et nos valeurs. Tout cela, bien sûr, en essayant d'alléger au mieux les dépenses qui seront inscrites au budget, malgré la baisse de la population qui va engendrer une diminution des dotations de l'état.

Je souhaite que notre village reste pour chacun d'entre vous un lieu de sérénité où il peut se ressourcer et se sentir entouré, malgré un contexte national et international complexe.

J'aurai l'occasion, **le 20 janvier à 18h**, de vous exprimer de vive voix, avec l'ensemble de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux.

Ce sera l'occasion de discuter avec vous sur les projets à venir de notre commune. Mais aussi de partager un temps convivial entre habitants et d'échanger ensemble. Je vous y espère nombreux.

En cette nouvelle année, je tiens à saluer l'engagement des élus qui m'entourent et profite de ces lignes pour les en remercier chaleureusement. Tous ont à cœur, comme moi, de maintenir une qualité de vie exemplaire à Lémeré.

Je souhaite également profiter de cet édito pour mettre en lumière le travail de nos agents. Qu'ils s'activent aux services techniques, à l'administration ou à l'entretien, tous ont la même volonté de préserver et d'améliorer la qualité de vie à Lémeré. Si nous sommes une petite commune, nous avons toutefois, de nombreux bâtiments, locaux, espaces verts et kilomètres de voirie qui les mobilisent tout au long de l'année. Et je profite de ces quelques lignes pour saluer la dynamique de notre bibliothèque avec ses bénévoles, dont certains ont activement décoré la mairie pour ces fêtes de fin d'année. Je citerai également le comité des fêtes, dont les membres recherchent des volontaires supplémentaires pour que les manifestations puissent se multiplier.

Je n'oublierai pas de remercier les annonceurs qui ont bien voulu, cette année encore, nous confier leur publicité, le Département, la Préfecture et la Région pour leur participation financière à la réalisation de nos projets. Ni la Commission Communication pour ses conseils éclairés.

Pour conclure, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre beau village et j'ai une pensée particulière pour tous ceux qui nous ont quitté en 2023. Ainsi que pour les personnes qui ont vécu des situations difficiles en 2023. Je leur souhaite de trouver l'apaisement et le réconfort nécessaires durant cette nouvelle année.

Je vous souhaite une très bonne année 2024. Qu'elle vous apporte le meilleur à vous et à vos proches.

Martine Juszcak

Le Maire



Magasin de producteurs
K'ni Fermier
Produits 100% locaux - RICHELIEU

Produits fermiers et artisanaux
100% locaux
Spécialités de Touraine - Corbeilles cadeaux ...
Ouvert toute l'année
Vendredi et Samedi 9h-19h
Dimanche 9h - 12h

33 Route de Tours
37120 CHAVEIGNES

☎ 02 47 95 83 47
✉ kdi-fermier@gmail.com

Jardinerie LIVOIREAU



Bruno MAILLET

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h15
et de 14h à 19h
Le Dimanche matin de 9h à 12h30

Route de Châtellerault - 37120 BRAYE-SOUS-FAYE
02 47 58 24 02 - 06 08 13 44 07
bruno.maillet9@orange.fr

MENUISERIE GUERIN YOANN

Menuiserie intérieure et extérieure
BOIS - PVC - ALU · Parquet, cuisine, portail ...
Fabrication · Pose · Agencement

Les Bruères 37120 LÉMERÉ
guerinyoann37@free.fr

Tél. 06 60 84 71 49



EARL ROCHER SYLVAIN

PRODUCTEUR « ASPERGES DU PAYS DE RICHELIEU
COEUR DE TOURAINE »

06.84.48.69.02

LA TRÉCHANDIÈRE, 37130 LEMÈRE



Pascal DUVERGER

Création et Rénovation

Combles et Salles de bain
Plâtrerie sèche / Isolation
Electricité / Plomberie / Peinture

06 80 36 55 18
www.pascalduverger.fr

✉ **duverger.multi.services@orange.fr**
5 Route de Chinon 37120 LEMERE

Devis gratuit

Le mot des Associations



Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vous remercie pour votre participation aux manifestations de 2023.

Voici les dates déjà retenues pour 2024 :

- 23/03 : Pot au feu
- date à définir : Repas champêtre
- 21/09 : Journée du patrimoine.

Aussi, nous avons besoin de bras pour mener au mieux ces manifestations. L'Assemblée Générale aura lieu le 19 janvier à 19h dans la petite salle. N'hésitez pas à venir partager ce moment avec nous (faites le savoir auprès de notre mairie), « Partage et bonne humeur assurés ».

Toute l'équipe du comité des fêtes vous présente tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Les membres du Comité des Fêtes,

Château du Rivau & ses jardins de conte de fées

Pour le plaisir de nos amis visiteurs, de nombreuses nouveautés et surprises se profilent au Château du Rivau du 30 mars au 3 novembre 2024.

Une programmation estivale bouillonnante avec de nombreux rendez-vous.

Tout d'abord, une nouvelle exposition intitulée *Effervescences au Château du Rivau*, réunissant une quarantaine d'artistes modernes et contemporains qui offre un parcours sensible invitant à une approche visuelle et sensorielle.

Cette exposition se poursuit dans les jardins, avec des correspondances tactiles et olfactives à travers les *plantes succulentes* (fascinantes beautés végétales, cireuses, duveteuses ou épineuses) présentées dans la nouvelle serre bioclimatique, c'est-à-dire chauffée uniquement par le soleil grâce à sa conception semi-enterrée. Ces plantes, adaptées aux milieux arides en raison de leur capacité à stocker l'eau, forment une merveilleuse palette de formes vibrantes et de textures uniques, qui séduisent l'œil et le toucher.

Des activités pour tous les goûts et tous les âges sont proposées, telles que des Escape-games, les féeries d'automne, la Nuit des châteaux, les Apérivau, Halloween, du théâtre, des concerts, ...

Les vacances scolaires permettront aux familles de profiter des jardins quelle que soit la saison.

Et bien sûr, les incontournables Fête de la Rose, Joutes équestres médiévales, Journées du patrimoine, Fête de la Citrouille et de l'Automne qui font aussi le succès du Rivau.

Les légumes bio de notre potager et les plantes sauvages comestibles de nos jardins enrichissent nos recettes et notre production, ajoutant ainsi des saveurs méconnues aux plats de nos restaurants La Table des Fées et le Jardin secret qui vous proposeront une nouvelle carte.

L'équipe du château du Rivau souhaite une merveilleuse année 2024 à tous les habitants de Lémeré.

Merci beaucoup pour votre soutien, votre fidélité et vos encouragements.

Patricia & Éric Laigneau,
et l'équipe du Rivau

Château et Jardins du Rivau, 9 rue du Château - Le Coudray - 37120 Lémeré

Tel: +33(0)2 47 95 77 47

info@chateaudurivau.com - www.chateaudurivau.com

Syndicat de Chasse

Les membres du bureau ainsi que les adhérents, vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2024



Le Président,
Bernard FROMAGET



Amies lectrices, Amis lecteurs,

À l'aube de cette nouvelle année, l'équipe de bénévoles enrichie d'une nouvelle recrue, Florence, tenons à vous témoigner notre reconnaissance pour votre fidélité et vous souhaiter une bonne et heureuse année pour vous-mêmes, votre famille et vos proches.

En 2023, de nouveaux lecteurs nous ont rejoint et contribuent à faire vivre davantage votre bibliothèque. En 2024, vous aussi, rejoignez-nous ! L'exposition sur les Abeilles, au printemps dernier enrichie de différentes animations, a fait le plein de visiteurs, et de très nombreux enfants ont participé au concours de dessin organisé à cette occasion.

Nous vous rappelons que les Livres, BD, CD et DVD sont régulièrement renouvelés en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Chinon. Nous complétons ces choix avec l'achat comme chaque année des dernières nouveautés littéraires.

Des livrets sont régulièrement édités pour vous en informer (via Panneau Pocket et mail).

Merci à Odile, Gérard, Martine S, Martine N et Bernard d'avoir habillé la façade de la mairie ainsi que les locaux de la bibliothèque en notre nom pour les fêtes. N'oublions pas nos agents communaux qui ont également mis la main à la pâte et égayé la place du bourg à cette occasion.

Nous espérons avoir le plaisir de vous revoir en 2024 d'autant plus que les nouveaux horaires d'ouverture afficheront une heure de plus.

L'équipe vous souhaite une très belle Année.





www.lemere.fr

Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 décembre 2023

Présent.es : Mmes JUSZCZAK, TERRIEN, GUERIN, LESUEUR, NEVEU-FILLAULT, PAZARKIC-BOUVIER, MM. CHAMPIGNY, ROCHER, BRISSEAU, DANIEAU, LAFAIRE, OCHAB

Absent excusé ayant donné procuration : M. AUCLIN à Mme GUERIN

Défense Incendie 2024 - Devis et Subventions

Le programme d'équipement des installations de défense incendie, démarré en 2017 se termine sur la commune, répondant ainsi à l'aspect réglementaire établi par l'article L 2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2017 instaurant le nouveau Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

A ce titre les élu.es acceptent les devis proposés pour l'installation d'une bâche de réserve incendie (120 m³) entre les lieux-dits Jaunais et La Guicheraie, au nord de la commune, ainsi que le plan de financement proposé.

Acceptation des devis :

Ets SAUR (terrassment et pose de canalisations) : 16 586.00 €

Ets CHALLUAU (terrassment plateforme et entourage grillagé) : 11 752.20 €

Ets CITERNEO (achat citerne 120 m³) : 3 230.92 €

AXIMUM (achat panneaux réglementaires) : 141.65 €

CCCVL (branchement au réseau d'eau) : 1 000.00 €

soit un montant de 32 710.77 € HT (39 252.92 € TTC).

La subvention demandée étant de 60% sur le montant HT, le reste à charge de la commune s'élèverait à 13 084.31 € HT, soit 19 626.46 € TTC.

Ces montants seront inscrits au budget 2024. La TVA sera récupérée en 2026.

Monument aux Morts - Devis et Subventions

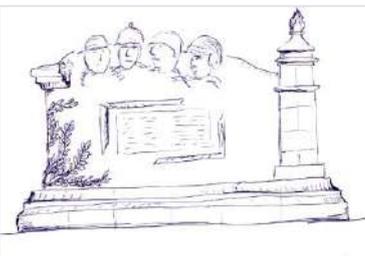
Le cimetière communal n'étant pas extensible, la commune avait décidé de lancer 3 procédures de reprises de concessions. Dans ce cadre, il s'est avéré que le monument aux morts, placé en plein centre de l'allée principale, prenait beaucoup de place et gênait la circulation. Plutôt que simplement le déplacer, il a été décidé de le remplacer et d'installer le nouvel édifice entre le columbarium et le jardin du souvenir.

Deux plaques gravées y seront apposées :

- la première reprenant les noms des soldats figurant sur le monument aux morts actuel,
- la seconde permettra de rendre hommage à tous les soldats morts pour la France, quels que soient l'époque ou le conflit.

Des emplacements libres seront laissés de façon à pouvoir ajouter, malheureusement et si besoin était, le(s) nom(s) de jeunes Léméréziens s'ils devaient être engagés dans un conflit futur qui leur coûterait la vie.

La réalisation de ce nouveau monument sera confiée à M. Hoefman (Les Ateliers du Lac) qui a proposé un projet innovant.



La réalisation de ce projet permettra de rendre un très bel hommage aux femmes et hommes qui ont combattu pour la défense de nos libertés et nos valeurs.

Les élu.es acceptent les devis proposés pour cette réalisation et la gravure des plaques, ainsi que le plan de financement proposé.

Acceptation des devis :

Les Ateliers du Lac : 17 009.36 €

GPM signalétique : 329.19 €

soit un montant de 17 338.55 € HT (20 806.26 € TTC).

Les subventions demandées laissent espérer un montant de 12 557 € sur le HT, le reste à charge de la commune s'élèverait à 8 249.26 € TTC.

Ces montants seront inscrits au budget 2024. La TVA sera récupérée en 2026.

Numérisation des actes d'Etat-Civil

La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice consacre à l'article 101-1 du code civil les règles de publicité des actes de l'état civil assurée :

- par la délivrance des copies intégrales ou d'extraits faites par les officiers de l'état civil,
- et par la mise en œuvre de la procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

Dans ce cadre, et afin de préserver nos registres qui s'abîment par suite des nombreuses photocopies d'actes demandées par les administrés ou collectivités locales, Madame le Maire propose d'anticiper le dispositif COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) qui permet aux communes de simplifier la vérification des données d'état-civil dématérialisées, de supprimer des mises sous pli d'actes et des frais d'affranchissement et de simplifier les démarches pour l'administré.

A ce titre elle a fait appel à la société Numerize pour établir un devis pour numériser et indexer les registres d'état civil (depuis 1890 et à hauteur de 2500 actes).

Parallèlement, cette numérisation doit être intégrée dans le logiciel Berger-Levrault utilisé par la Mairie afin d'assurer la compatibilité des actes. Un devis a également été demandé à cette société.

Les élu.es acceptent ces propositions pour un montant global de 4 548 € TTC (3 540 € HT), soit :

- Société Numériser : 3 768 € TTC
- Berger Levrault : 480 € TTC.

Les montants seront inscrits au budget 2024 en section de fonctionnement.

Demande de Subvention

Le CFA d'Indre-et-Loire a demandé une subvention BTP 37 pour développer des projets pédagogiques dans le but d'accompagner au mieux les apprentis face aux difficultés qu'il peuvent rencontrer. Un enfant de la commune étant scolarisé dans cet établissement, les élu.es ont décidé d'accorder une subvention de 30 €, à l'instar de qui est attribué aux autres établissements scolaires.





Actu, Infos & New's

Distribution annuelle des sacs poubelle

vendredi 12 JANVIER 08h-18h	samedi 13 JANVIER 08h-13h	lundi 15 JANVIER 08h-18h
---	---	--

Permanences dans **la petite salle** près du stade. Seuls des sacs gris seront distribués et les sacs jaunes uniquement aux usagers disposant d'un bac en point de présentation.

Il n'y aura aucune autre distribution supplémentaire dans l'année hormis les résidences secondaires.

Tri à la source des biodéchets obligatoire à partir du au 1er janvier 2024

Les déchets alimentaires ne devront plus être jetés dans les poubelles ménagères résiduelles mais collectés séparément. Objectif : les composter ou les valoriser pour réduire le bilan carbone de la France.

Après les emballages plastiques, le verre ou encore le papier, il va nous falloir trier nos biodéchets. À partir du 1er janvier 2024, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) oblige les **collectivités** ayant pour compétence la gestion des déchets (**pour Léméré, il s'agit de la CC-TVV qui a délégué sa compétence au SMICTOM**) de mettre à disposition des habitants des solutions pour la gestion des déchets organiques. Cette loi leur impose en effet de mettre en place, à cette date, de nouvelles filières de tri et de collecte (points d'apport volontaire ou collectes en pied d'immeuble), et de traitement (compostage individuel et partagé, plateformes industrielles de compostage, méthanisation...).

Tous les producteurs de déchets alimentaires, quel que soit le volume des déchets produits et le type de producteur de déchets (particuliers en habitat individuel ou collectif, entreprises, restaurateurs, administrations...) devront disposer d'une solution.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Il s'agit d'un déchet organique produit par les activités humaines et animales et pouvant se décomposer naturellement. Ils sont définis par le Code de l'Environnement (article R. 541-8) comme «*tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issue notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires*».

Cela inclut donc les déchets de table (restes de repas, préparation de repas ou produits périmés non consommés), mais aussi les ratés de productions, les invendus qui ne peuvent plus être commercialisés, etc.



Pourquoi trier les biodéchets ?

Jusqu'à présent, ils étaient principalement mélangés aux ordures ménagères résiduelles. Un tiers du contenu des poubelles des Français est constitué de déchets alimentaires, soit 83 kg de déchets résiduels par habitant/an, selon l'Ademe. Ces déchets, environ 5,5 millions de tonnes par an, sont incinérés ou mis dans des décharges, ce qui est source d'émissions de gaz à effet de serre (GES), alors qu'ils pourraient être valorisés.



L'enjeu de cette nouvelle réglementation est donc de réduire leur part dans la poubelle résiduelle et d'éviter ainsi des pollutions. Selon l'administration française, trier les biodéchets permettrait d'éviter plus de 800.000 tonnes de gaz à effet de serre. «Les biodéchets sont constitués de 60 % d'eau environ. Les brûler dans les incinérateurs est un non-sens écologique et les enfouir nécessite des adaptations techniques coûteuses pour éviter des problèmes d'émissions de GES (méthane notamment) et de pollutions des sols», souligne l'Adème.



Concrètement, à Léméré....

Dans notre commune, les habitants ont tous un bout de jardin dans lequel ils peuvent installer un composteur. Dans l'attente d'une communication plus complète sur ce

sujet par le SMICTOM, il est conseillé à tout un chacun de s'en procurer un. Les poules, pour ceux qui en possèdent, peuvent aussi servir de réducteur d'épluchures. Enfin, la commune a doté ses deux salles d'un composteur commun situé derrière la petite salle. Il sera vivement recommandé aux locataires de s'en servir.



QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

Une grande partie de vos déchets organiques peuvent être compostés, à quelques exceptions près.

SANS HÉSITER

Déchets de cuisine

épluchures et fanes, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromage, fruits et légumes abîmés...



Certains déchets de maison

mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, carton brun (boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilette...), plantes d'intérieur...



Un déchet organique, qu'est-ce que c'est ?

C'est un résidu d'origine végétale ou animale, qui peut être dégradé (autrement dit mangé) par les micro-organismes. Dans le cycle naturel, il est ainsi transformé en humus.

Déchets de jardin

tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haie, branches, paille, écorces, fleurs fanées...



AVEC MODÉRATION



Déchets très ligneux ou durs

(tailles, branches, os, noyaux, trognons de chou...) à moins d'être broyés, car ils se dégradent plus difficilement.



Mauvaises herbes

car les graines résistent et peuvent germer après utilisation du compost.



Coquillages et coquilles d'œufs

qui ne se décomposent pas. En revanche, ils facilitent l'aération et apportent des éléments minéraux au compost.



Viande

en petits morceaux, à placer au centre du tas, hors d'atteinte des animaux.



Végétaux malades

pour éviter toute propagation des maladies.



Lombricomposteur: un régime spécial pour les vers!

Pour respecter le régime alimentaire des vers (et ne pas les tuer!), on composte uniquement: fruits et légumes abîmés (sauf poireaux, ails et oignons), épluchures, thé avec ou sans sachet, café avec ou sans filtre, ainsi que journaux, papier kraft et carton brun.



SURTOUT PAS

Produits synthétiques non biodégradables

(verre, métaux, plastiques, tissus, contenu des sacs d'aspirateur...).

Couches-culottes et sacs plastiques

car ils ne sont pas entièrement biodégradables.

Produits chimiques

(huile de vidange, bois vernis ou peints...), qui doivent être déposés en déchèterie pour être recyclés.





Le SMICTOM du Chinonais

LES RÈGLES D'OR POUR BIEN TRIER SES EMBALLAGES

Depuis le 1^{er} janvier, tous les emballages sont à déposer dans le sac jaune.

- 👉 Le sac jaune contient désormais **tous les emballages** de votre logement mais attention pas les objets;
- 👉 **Inutile de les laver**, il suffit de **bien les vider**;
- 👉 **Ne pas les imbriquer** les uns dans les autres;
- 👉 **Séparer les matières les unes des autres** (ex. le pot de yaourt de son opercule...) pour un meilleur recyclage.

En cas de doute sur le tri, vous pouvez consulter les consignes de tri sur le site ou l'application de CITEO: triercestdonner.fr

NOUVEAU CENTRE DE TRI

Tous nos emballages y sont transférés depuis le 2 novembre

- 📍 Parçay Meslay;
- 📏 10 000m² de superficie;
- 🔍 15 trieurs optiques capables de distinguer le matériau d'un déchet;
- 📦 53 000T de déchets recyclables;
- 🏠 984 000 habitants.

ATTENTION AUX REFUS* DE TRI



Ces refus* provoquent de nombreux arrêts de chaîne avec des coûts supplémentaires.

*Déchets non-conformes aux consignes du centre de tri

COMPOSTAGE

À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets* à la source sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.

C'est pourquoi le SMICTOM du Chinonais vous propose l'adoption d'un composteur individuel pour les déchets de restes alimentaires de votre cuisine et ceux de votre jardin. Pour cela il suffit de vous inscrire à l'une des prochaines dates de retrait et de choisir l'un des deux modèles disponibles sur le site internet : www.smictom.com

*Les biodéchets sont des déchets biodégradables constitués, pour l'essentiel, de matière organique naturelle pouvant être décomposés, plus ou moins rapidement, par des bactéries et/ou des microchampignons avant d'être réintégrés par les écosystèmes.

Pour les particuliers qui ne possèdent pas de jardins, 48 composteurs collectifs ont été installés dans la plupart des communes, sur des lieux bien précis (se renseigner auprès du SMICTOM).



CALENDRIER DES REPORTS DE COLLECTE



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Lundi 1 ^{er} janv. (Jour de l'An)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 01/01	Collecte du mardi 02/01	Collecte du mercredi 03/01	Collecte du jeudi 04/01	Collecte du vendredi 05/01
Lundi 1 ^{er} avril (Pâques)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 01/04	Collecte du mardi 02/04	Collecte du mercredi 03/04	Collecte du jeudi 04/04	Collecte du vendredi 05/04
Mercredi 1 ^{er} mai (Fête du Travail)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du mercredi 01/05	Collecte du jeudi 02/05	Collecte du vendredi 03/05
Mercredi 8 mai (Fête du travail) & Jeudi 9 mai (Ascension)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	FÉRIÉ mais collecte du mercredi 8/05 assurée ce jour là	Collecte du jeudi 09/05	Collecte du vendredi 10/05
Lundi 20 mai (Pentecôte)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 20/05	Collecte du mardi 21/05	Collecte du mercredi 22/05	Collecte du jeudi 23/05	Collecte du vendredi 24/05
Jeudi 15 août (Fête Nationale)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du jeudi 15/08	Collecte du vendredi 16/08
Vendredi 1 ^{er} nov. (Toussaint)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du vendredi 01/11
Lundi 11 nov. (Armistice 1918)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 11/11	Collecte du mardi 12/11	Collecte du mercredi 13/11	Collecte du jeudi 14/11	Collecte du vendredi 15/11
Mercredi 25 déc. (Noël)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du mercredi 25/12	Collecte du jeudi 26/12	Collecte du vendredi 27/12

En cas de férié, la collecte est reportée au lendemain et toutes les collectes suivantes sont décalées d'une journée jusqu'au samedi.



Hausse de la Redevance au 1er semestre 2024

Sans véritables informations chiffrées émanant du SMICTOM à la date du conseil communautaire du 18 décembre, il est à noter que pour la participation de la CCTVV aux déchetteries, :

- 1) le solde à payer sur le 2^{ème} semestre 2023 (20%) est supérieur aux prévisions (274 118,45€ au lieu de 242 188,80€ attendus), soit un delta de 31 929.65 €.
- 2) la facture prévisionnelle du SMICTOM 2024, sur laquelle la CCTVV paie 80% au 1er semestre 2024, a augmenté de 15%, ce qui conduit à un total pour les 4 déchetteries du territoire de : 1 401 352,79 € qui représente une augmentation de 33 0677,56 €, soit +30% par rapport à 2023).

Les causes annoncées par le SMICTOM se résument par des marchés de traitement/gestion des déchetteries en janvier 2024 avec de fortes hausses du coût des transports, une augmentation TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur le tout-venant et les travaux indispensables aux déchetteries répercutés directement sur la CC, avant impact direct de l'emprunt pour la rénovation de la déchetterie de Noyant-de-Touraine en 2025.

A noter également le nouveau périmètre du SMICTOM avec le retrait de la CC TOVAL (communes de Langeais, Cinq Mars la Pile et Mazières de Touraine, soit - 9714 habitants) et l'adhésion de la commune de Chouzé-sur-Loire (+ 2085 habitant) soit une différence de 7639 habitants qui ne paieront plus la redevance, dont le coût global de la facture se répercutera automatiquement les communes du nouveau périmètre redéfini.

Il ne faut pas omettre l'étude sur le projet de la nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) -incinérateur- devrait laisser un montant à charge pour la CCTVV de près de 31500 €.

Evolution de la facturation à l'habitant pour 1 collecte hebdomadaire par le SMICTOM aux Communautés de communes					
2018	2019	2020	2021	2022	2023
59,94 €	61,86 € (+3,2%)	63,84 € (+3,2%)	66,71 € (+4,5%)	74,72 € (+12%)	86,68 € (+16%)

Pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2023, le SMICTOM aurait dû augmenter cette participation à l'habitant de 28%, soit 95,64 €/hab, soit 2 436 230 €. N'ayant aucune indication au 18 décembre, le calcul de l'augmentation a été fait à partir de 10% au 1^{er} semestre.

N'oubliez pas :

- 1 bac de collecte de polystyrène (hors alimentaire) est mis à votre disposition près du stade, derrière l'église.
- 2 bacs de collecte de cartons ont également été placés au même endroit. Merci de bien vouloir les écraser et plier, vous laisserez ainsi de la place à ceux qui passent après vous.

Ces deux collectes spécifiques n'étant pas obligatoires, on vous rappelle que ces bacs ont été installés pour vous éviter de porter ces emballages à la déchetterie, et pour vous faciliter la vie. Soyez-en conscients.

Des bouteilles ou des casseaux de verre posés au pied des conteneurs censés les collecter, sont encore récupérés par nos agents, ce qui engendre un risque de blessure. Les orifices de dépôt des bouteilles n'étant pas si hauts placés que ça, levez les bras ! Vous verrez qu'au bout d'un moment vous aurez des deltoïdes en béton !

Pour les papiers, si le conteneur est plein, ça ne sert à rien d'essayer de le bourrer en forçant sur la bouche de collecte et en râlant ! Dans un premier temps, essayez les bouches situées à l'arrière du caisson (oh surprise ! ça existe donc ?). S'il n'y a vraiment rien à faire, alors venez passer une tête à la mairie pour nous le signaler. Déjà, cela nous fera plaisir de vous voir, et ensuite nous alerterons le Smictom pour vider les points d'apport volontaire.

Des emballages sont encore déposés dans les bacs jaunes, sous sacs jaunes, et/ou sans être pliés ou écrasés. Les dotations de l'état n'ont, hélas, pas prévu de baguette magique pour l'agrandissement, abracadabra, des bacs, qui ne sont pas extensibles, ni des emplacements sur lesquels ils sont installés (depuis le temps, ça se saurait, quand même !) : pensez à ceux qui viennent vider leur déchets après votre passage et qui aimerait bien profiter, eux aussi, du bac.

Tout le monde le sait bien : l'enfer c'est les autres !

Alors, un petit effort : ça évitera de s'énerver, de se faire un ulcère à l'estomac, et tout un chacun y trouvera son compte.

Petit challenge pour 2024 : respectez les consignes et, qui sait ?, peut-être que l'édito de l'année prochaine vous remerciera pour votre civisme en la matière.

Tarifs des ménages 1er semestre 2024

1 personne	128.61 € TTC
2 personnes	160.33 € TTC
3 personnes	188.78 € TTC
4 personnes	201.31 € TTC
5 pers. et +	211.70 € TTC
Résidences secondaires	135.40 € TTC



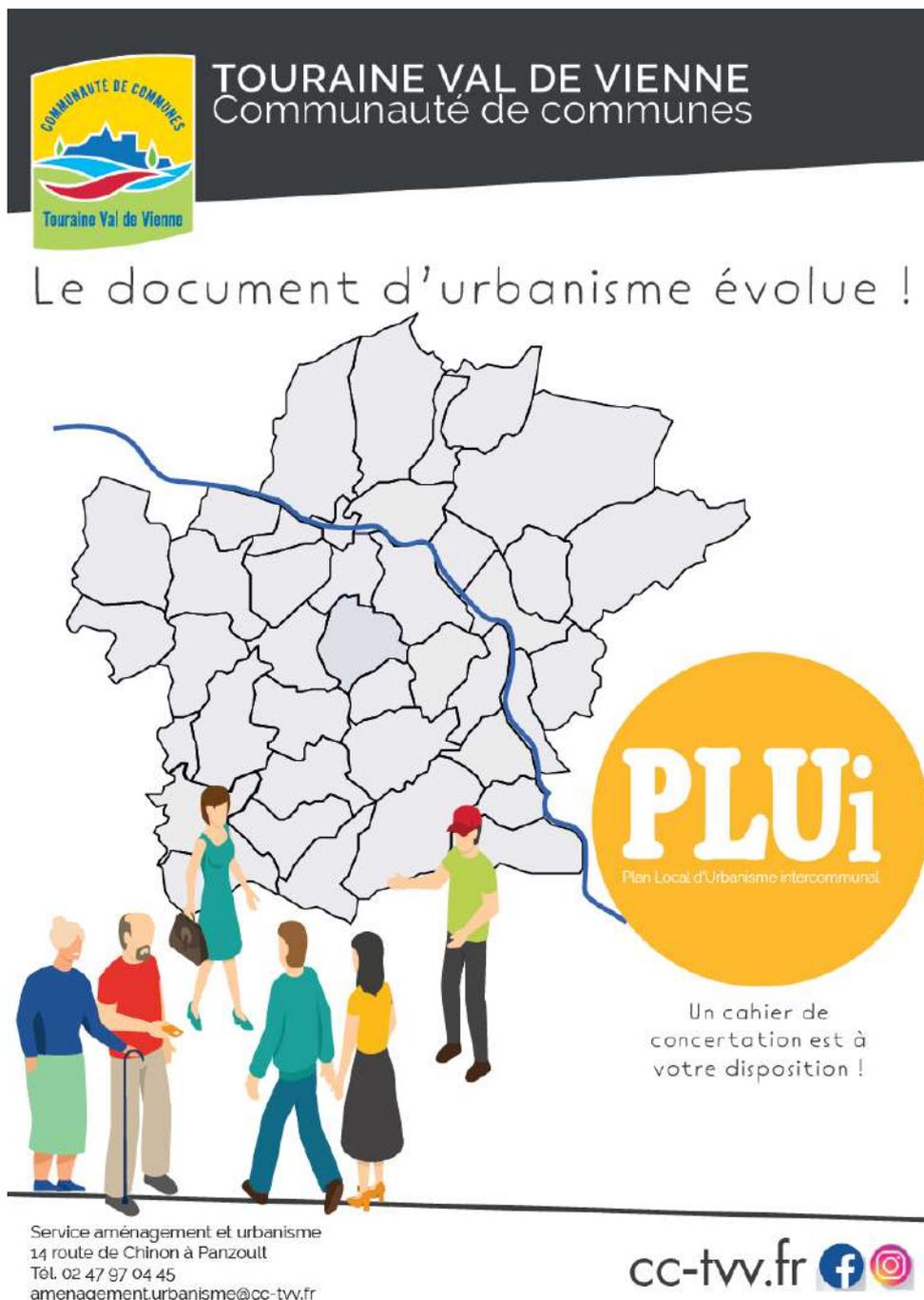


Evolution du PLUi

Dans le cadre des 3 procédures d'évolution du PLUi en cours, une concertation avec la population est obligatoire et 3 registres sont mis à disposition en mairie pour recueillir les remarques:

- **Cahier rouge : Procédure n°1 : réduction de la zone N à révision allégée** (réduire la zone N signifie que la parcelle concernée par la demande est actuellement classée en zone N dans le PLUi en vigueur et que la demande sollicite son passage vers un autre zonage : A, U, NI, Nep, ...),
- **Cahier vert : Procédure n° 2 : réduction de la zone A à révision allégée**(réduire la zone A signifie que la parcelle concernée par la demande est actuellement classée en zone A dans le PLUi en vigueur et que la demande sollicite son passage vers un autre zonage : N, U, NI, Nep, ...),
- **Cahier jaune : Procédure n° 3 : tout le reste à modification de droit commun** (par exemple modifier les changements de destination, les emplacements réservés, les éléments protégés, ...).

Les remarques doivent être déposées dans le registre correspondant à la bonne procédure pour être prise en compte.



TOURAIN VAL DE VIENNE
Communauté de communes

Le document d'urbanisme évolue !

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Un cahier de concertation est à votre disposition !

Service aménagement et urbanisme
14 route de Chinon à Panzoult
Tél. 02 47 97 04 45
amenagement.urbanisme@cc-tvv.fr

cc-tvv.fr  



Zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER)

Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, l'Etat demande aux communes d'identifier des «zones d'accélération de production d'énergies renouvelables». *Les communes, les intercommunalités, les citoyens, et de nombreux acteurs des territoires sont invités à réfléchir au déploiement local des énergies renouvelables.*

Ces «zones d'accélération» ont pour objectif principal de permettre aux territoires de reprendre la main sur l'émergence des projets sur leur territoire, d'en mesurer l'acceptabilité et d'éviter l'implantation de projets non souhaités.

Les communes doivent ainsi soumettre une liste de parcelles à l'Etat qui établira, à la fin du processus, une cartographie départementale des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables.

Afin de pouvoir lister l'ensemble des projets de la commune et les parcelles qui pourraient les accueillir, nous sollicitons tous les habitants, et plus particulièrement les propriétaires fonciers, pour faire remonter les projets d'installation d'énergies renouvelables.

Si vous souhaitez mettre en place un projet d'énergies renouvelables, faites-nous connaître les parcelles sur lesquelles vous souhaitez l'implanter et le type d'énergie (solaire, méthanisation, éolien, hydroélectricité, ...) à y installer.

Un registre est à votre disposition pour y inscrire vos éventuels projets, des derniers restant soumis aux procédures d'autorisation existantes.

**Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables
RECENSEMENT DES PARCELLES**

Vous êtes propriétaire foncier ?



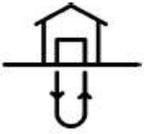
Vous êtes chef d'entreprise ?



Vous souhaitez accueillir un projet
D'ENERGIES RENOUVELABLES sur des parcelles ?







Rapprochez-vous de votre mairie pour lui faire
savoir **avant le 31 janvier**



CITEOS
Au cœur des villes



Eclairage de la ville
Mobilité urbaine
Sécurisation de l'espace public

Citeos
13 rue de la Lodiène - BP 90405 - 37305 Joué-les-Tours cedex
tours@citeos.com - Tél : 02 47 67 80 25



VIN DE CHINON
Pierre Jautrou



Rouge
Rosé
Rosé pétillant
Jus de raisin pétillant

06 80 43 79 25
pierre.jautrou@wanadoo.fr
www.pierrejautrou-chinon.fr
12 route de Chinon 37500 Anché



PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Notre patrimoine a de l'avenir

Le Parc Loire-Anjou-Touraine se construit avec vous !

Donnez votre avis sur sa future charte



Depuis le 20 décembre 2023 *et jusqu'au* au 31 janvier 2024, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine lance une grande enquête publique portant sur la révision de sa charte. Ce document concrétise, pour les 15 ans à venir, le projet de protection et de développement durable du territoire. *Habitants, élus, agriculteurs, professionnels... vous êtes tous concernés !*

De nouveaux enjeux pour le territoire

Créé en 1996, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine fait partie des 58 PNR de France. Ces territoires ruraux habités sont reconnus pour la qualité de leurs patrimoines remarquables mais fragiles. Leur but : protéger et valoriser ces richesses en favorisant un développement économique et social, respectueux de tous. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté et partagé de développement durable : une charte. Elle définit pour 15 ans, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire ainsi que mesures pour les mettre en œuvre.

Le Parc Loire-Anjou-Touraine s'est engagé dans la révision de sa charte. Fruit d'une large concertation citoyenne, ce nouveau projet s'est construit autour de 3 grands défis : renforcer la qualité des paysages et la biodiversité, s'engager dans la sobriété et la résilience, consolider les coopérations pour garantir à tous les êtres vivants, une haute qualité de vie ligérienne.

Tous concernés !

Bien que ce soit un contrat entre les communes, intercommunalités, Départements et Régions, la mise en œuvre de la charte mobilise tous les acteurs locaux. Chacun est concerné de près ou de loin par les actions du Parc. **Jusqu'au 31 janvier 2024 à 17h, une enquête publique est ouverte pour permettre à tous de s'informer et de s'exprimer sur ce projet de charte.**

Participez à l'enquête publique

Où et comment déposer votre avis ?

- Pendant les permanences de la commission d'enquête
- Sur les registres papier disponibles dans chaque lieu d'enquête
- Sur le registre en ligne dédié : www.registre-dematerialise.fr/4980/
- Par courrier à M. le Président de la commission d'enquête Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine - Maison du Parc 15 avenue de la Loire 49730 Montsoreau
- Par mail : enquete-publique-4980@registre-dematerialise.fr



Registre dématérialisé

Consultez le dossier complet,
retrouvez tous les lieux d'enquête, les
dates des permanences et autres
informations en ligne.



Site du Parc Loire-Anjou-Touraine





Cette année, le Syndicat de Rivières Val de Vienne a restauré 5 km de cours d'eau ! De Saint-Gervais-les-Trois-Clochers à Saint-Epain en passant par Pussigny, les ruisseaux de la Veude, du Mâble, de la Manse, de la Bourouse et du Grouët ont été restaurés. Ces rivières ont retrouvé leurs alternances de zones courantes (radiers) et de fosses. Des points d'abreuvement et des clôtures ont été rénovés afin de maintenir la pratique du pâturage tout en limitant son impact sur la rivière. Des prairies humides ont aussi été restaurées, bénéfiques pour nos ruisseaux.

Tous ces travaux ont pu voir le jour grâce aux partenaires financiers : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Régions et Départements.

En 2023 sur la Veude : 1,4 km de Veude restaurés à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers

En 2023 sur le Mâble : 950 m de Mâble restauré à Champigny-sur-Veude



Avant travaux : envasé, large, pas d'oxygène, lentilles



Après travaux : oxygénés, radiers, fosses, habitats

Merci aux riverains, agriculteurs, bénévoles, pêcheurs et élus qui ont permis la réalisation de ces travaux, dans un intérêt général de préservation de la ressource et des milieux naturels pour les générations futures.

Travaux prévus en 2024 sur Veude et Mâble

Les travaux se poursuivront sur la Veude à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers. Aussi, plusieurs zones humides seront restaurées près de la Veude (Anché, Champigny-sous-Faye, Braye-sous-Faye) et du Mâble (Richelieu).

Animations prévues en 2024 sur les communes du bassin Veude & Mâble

- ✚ **Mardi 20 février 20h30** à St Gervais (maison des asso) : réunion d'informations sur les travaux de restauration de la Veude prévus en 2024
- ✚ **Vendredi 22 mars 14h30** à St Gervais : visite des travaux réalisés en 2023 sur la Veude
- ✚ **Vendredi 5 avril à 20h30** à Richelieu (salle des fêtes) : grand QUIZZ sur les cours d'eau, soirée ludique et amusante
- ✚ **Samedi 25 mai à 9h30** à Champigny-sur-Veude : visite des travaux réalisés en 2023 sur le Mâble
- ✚ **Vendredi 7 juin à 9h** (RDV devant la mairie de Rivière) : sortie observation des indices de présence de la Loutre sur la Veude

Toute action initiée par le Syndicat répond nécessairement à des enjeux de qualité et de quantité d'eau, de biodiversité ou d'inondation, une action pouvant concourir à plusieurs de ces enjeux.

Les cours d'eau du territoire étant tous privés, l'entretien des berges reste à la charge des propriétaires riverains.

La technicienne de rivières peut vous conseiller, n'hésitez pas à la contacter :

Marylou Méchin - 07 86 60 45 05 ou manse.marylou@orange.fr



Visitez aussi le site internet et la page Facebook du Syndicat de Rivières Val de Vienne





LE SIEIL

L'énergie à votre service



Les activités du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) sont en **constante évolution** afin de servir et accompagner au mieux les collectivités d'Indre-et-Loire dans la gestion de leurs **réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public**. Le SIEIL exerce en parallèle la mission de **contrôle de concession** pour le compte des communes.



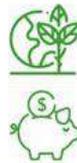
Actuellement, le SIEIL compte **15 800 km** de réseaux électriques, **53 000** points lumineux et **24 300** points de livraison de gaz desservant **70 000** logements en Indre-et-Loire (excepté Tours).

Le SIEIL permet également aux communes de gérer leur territoire via un **outil cartographique commun**. (www.sieil37.fr)



Le SIEIL accompagne les collectivités dans leur **transition énergétique** via la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.

Son but est de développer les énergies renouvelables dans la Région, à travers des **projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité**, portés par les syndicats d'énergies de ces territoires. (www.enercvl.fr)



Il coordonne également un **groupement d'achat d'énergies** qui regroupe déjà **582 membres publics** sur les départements de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir pour **acheter mieux et à prix maîtrisés**.

Pour compléter cette démarche, un comparateur d'offres d'énergies est disponible sur le site du médiateur d'énergie. (www.energie-mediateur.fr)



Le SIEIL a achevé le déploiement des **bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides**.

Avec **600** points de charge, l'ensemble du département est désormais couvert. Les usagers peuvent utiliser les bornes **avec ou sans abonnement**. Désormais cette activité est regroupée au sein de Modulo (MObilité D'urable LOcale), une société publique locale créée en partenariat avec le Syndicat d'énergie du Loir et Cher et de la Marne. (www.modulo-energies.fr)

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

12-14, rue Blaise Pascal
BP 51314 Tours cedex 1
Téléphone : 02 47 31 68 68
Courriel : sieil@sieil37.fr
Site internet : www.sieil37.fr
Suivez-nous sur Twitter : @sieil37

« L'énergie à votre service »



15 800 Km
DE RÉSEAU
ÉLECTRIQUE



70 000
LOGEMENTS
RACCORDÉS
AU GAZ



53 000
POINTS
LUMINEUX



8 000 Km
DE VOIRIES
NUMÉRISÉES





Les symboles de la République LE FAISCEAU DU LICTEUR



son histoire, sa symbolique, ses représentations

Un peu d'histoire ...

Les faisceaux du licteur (*fasces lictoriae*) remontent au début de la République romaine, où ils étaient un symbole de l'*imperium*, le pouvoir de contraindre et de punir. Ils étaient portés par les licteurs (*lictor*), officiers au service des magistrats qu'ils précédaient dans leurs déplacements. Leur rôle était d'écartier la foule et de l'inviter à manifester son respect. À l'origine, les licteurs étaient également chargés d'exécuter les sentences capitales.

Le nombre de licteurs était fonction de la dignité du personnage qu'ils servaient : l'empereur avait droit à vingt-quatre licteurs, les consuls à douze, le préteur à six. Les licteurs étaient des citoyens ou des affranchis.

Le faisceau de licteur a été repris comme emblème à certaines époques par divers mouvements ou régimes politiques dans différents pays.

La Révolution française a utilisé des références à la République romaine antique dans son imagerie. Elle réinterpréta le symbole du faisceau de licteur : il représente désormais l'union et la force des citoyens français réunis pour défendre la Liberté. Dès 1790, l'Assemblée constituante impose ses «antiques faisceaux» comme nouvel emblème de la France.

Durant la 1^{ère} République, surmonté d'un bonnet phrygien rouge, il est un hommage à la République romaine et signifie que le pouvoir appartient au peuple. Il symbolise l'union des 83 départements français de l'époque. Assez souvent, la hache disparaît, remplacée par une pique.



Absent sous les monarchies et les Empires, il réapparaît lors des Républiques et demeure à ce jour le symbole républicain.

En 1848, puis après 1870, il figure sur le sceau de la République française, tenu par une figure allégorique de la Liberté. Surnommé «baromètre», il figure également sur les insignes des députés et sénateurs depuis 1870

Depuis 1953, il figure dans la salle d'Assemblée des Nations Unies à New York pour représenter la République française.

L'artiste Robert Louis (1902-1965), spécialisé en héraldique et chargé de travailler sur ce projet y a ajouté un sautoir et un ruban d'or sur lequel est gravée la devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Il le décrit «d'azur au faisceau de licteur posé en pal, sur deux branches de chêne et d'olivier, passées en sautoir, le tout d'or, lié par un ruban du même, chargé de la devise en lettres de sable Liberté-Egalité-Fraternité».

En 2015, un logo représentant un faisceau stylisé est utilisé pour la communication de la présidence de la République française sur internet.

Description

A l'origine, ces faisceaux étaient constitués de trois éléments :

- trente verges -longues et fines baguettes de bouleau ou d'orme- (*Virgae*) pour fouetter ; elles étaient distribuées aux soldats pour frapper un condamné qui circulait entre leurs rangs,
- des lanières de cuir croisées en forme de fascine (*Fasce*) qui assemblait et liait les baguettes en cylindre autour du manche ; elles liaient le prévenu mais pouvait aussi le libérer
- une hache (*Securis*) symbolisant la peine capitale et qui servait à exécuter le condamné à mort.

Aujourd'hui, ils sont recouverts d'un bouclier sur lequel sont gravées les initiales RF (République française). Les branches de chêne symbolisent la justice ; celles d'olivier symbolisent la paix.

En 1913, le ministère des Affaires étrangères adopte, pour les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger, un emblème inspiré d'un modèle figurant sur les gardes d'épée et les boutons d'uniforme diplomatique. Le dessin représente un faisceau de licteurs surmonté d'une hache et recouvert d'un bouclier sur lequel sont gravées les initiales RF (République française), des branches de chêne et d'olivier entourent le motif. Le chêne symbolise la justice, l'olivier la paix.

Quelques représentations



Monnaie de 2 sols, 1791
Louis XVI, monarchie
constitutionnel



Lictor portant un faisceau;
Musée archéologique
de Vérone



Paris, Musée de la Légion
d'honneur



Le Grand Sceau de France



Commission de contrôle des listes électorales



Saviez-vous qu'au sein du fonctionnement de la mairie, il existait une commission de contrôle des listes électorales ?

En effet, depuis la réforme des listes électorales, une nouvelle instance s'assure de la régularité des inscriptions et des radiations d'électeurs : la Commission de contrôle des listes électorales. L'occasion de tout savoir sur cette nouvelle instance.

Ses missions

Dans chaque commune (à Paris, Marseille et Lyon, dans chaque arrondissement ou secteur), la commission de contrôle veille à la régularité des listes électorales. Elle procède, a posteriori, à l'examen des mouvements intervenus sur la liste électorale depuis sa précédente réunion. Elle est chargée de statuer sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire.

Elle est saisie des RAPO par voie postale, avec accusé de réception, ou par voie électronique, aux adresses indiquées dans la notification de la décision du maire (code électoral, articles L.18, L.19, R.9, et R.11).

Sa composition

Elle comprend de trois à cinq membres. Chacun peut avoir un suppléant. Sa composition varie en fonction du nombre d'habitants et/ou du nombre de listes ayant obtenu des sièges lors des élections municipales (3 membres à Lémeré).

Sans qu'il soit besoin d'une délibération du conseil municipal, le maire transmet au préfet, à sa demande, la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission. Une information peut être organisée lors d'une séance du conseil municipal pour inviter les conseillers à candidater à l'inscription sur cette liste.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission comprend un conseiller municipal pris dans l'ordre de cette liste, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet de département et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (TGI).

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, cinq conseillers municipaux sont désignés selon des modalités différentes selon que deux ou trois listes ont obtenu des sièges au conseil municipal. Les conseillers appartenant à une liste au-delà de la troisième liste ne sont pas représentés. S'il n'est pas possible de constituer la commission dans une commune de plus de 1 000 habitants (commune nouvelle, pas de volontaire ou une seule liste élue), la commission est composée selon les règles applicables aux communes de moins de 1 000 habitants.

Le préfet nomme les membres de la commission, titulaires et suppléants, pour trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. La composition de la commission est affichée sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune (<https://lemere.fr/la-mairie/les-commissions/>), lorsqu'il existe. Si l'un des membres de la commission de contrôle ne satisfait plus aux conditions pour siéger, il est remplacé par le préfet.

Ses réunions

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle est convoquée par le conseiller municipal qui la préside. Dans les autres communes, elle est convoquée par le premier des trois conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau.

La commission se réunit au moins une fois par an. Si elle ne s'est pas réunie depuis le 1er janvier de l'année en cours, elle se réunit entre le sixième vendredi précédant le 31 décembre et l'avant-dernier jour ouvré de l'année. En période électorale, elle se réunit obligatoirement entre le vingt-quatrième et le vingt et unième jour avant le scrutin. (→ entre le 16 et le 19 mai 2024, en raison des élections européennes du 9 juin). Le secrétariat de la commission est assuré par les services de la commune. Les réunions sont publiques.

Ses décisions

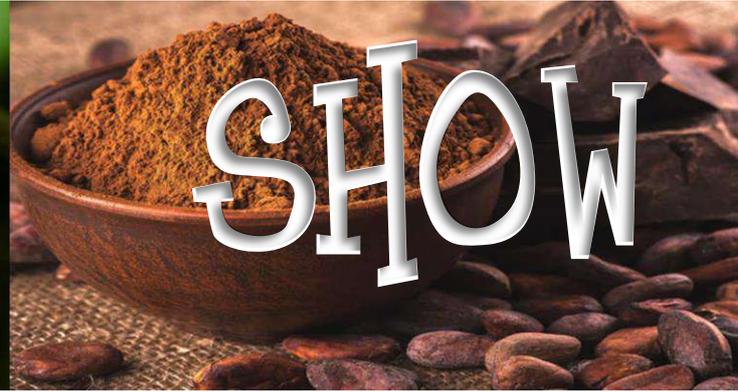
La commission de contrôle délibère valablement lorsque tous ses membres sont présents dans les communes de moins de 1 000 habitants, et, dans les autres communes, lorsque trois, au moins, de ses cinq membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. La commission tient un registre de toutes ses décisions et y mentionne les éléments et pièces ayant motivé sa décision (code électoral art. R.10, R.11).

Les incompatibilités

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas siéger à la commission. Au sein d'une commune nouvelle, l'interdiction s'applique aux maires délégués et aux adjoints au maire délégué, titulaires d'une délégation.

A Paris, Lyon et Marseille, elle vaut pour les maires d'arrondissements et leurs adjoints délégués ainsi que pour les conseillers municipaux d'arrondissement délégués en matière d'inscription sur la liste électorale.

Le délégué désigné par le préfet et le président du TGI ne peut être ni conseiller municipal ou agent municipal de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes de ce dernier.



Le chocolat est aujourd'hui une gourmandise courante mais il n'en a pas toujours été ainsi. Depuis son Amérique d'origine, le cacao a une longue histoire.

Les périodes mayas et aztèques

Les plus anciennes traces de cacao découvertes à ce jour dans des poteries remontent à environ 4 000 ans avant JC et attestent de son utilisation avant même le règne des Mayas puis des Aztèques, vraisemblablement pour fabriquer une boisson fermentée à des fins thérapeutiques et rituelles.

La civilisation Olmèque, l'une des plus anciennes d'Amérique latine, a été la première à transformer le cacao en chocolat. Selon la légende la culture du cacao fut développée par le 3ème roi maya, *Hunahpu*. En 1984, des chercheurs ont découvert à Rio Azul, cité Aztèque du Guatemala, des vases funéraires du V^{ème} siècle avant JC. contenant des restes de boisson chocolatée. Le symbole du cacao est également représenté sur le vase ne laissant aucun doute sur son contenu.

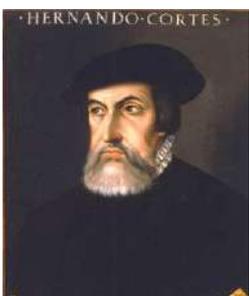


L'avènement de la civilisation maya permet la domestication et la culture du cacaoyer, dont les fèves restent néanmoins rares et convoitées. Une marchandise de luxe réservée aux nobles et aux plus valeureux guerriers du fait des origines divines qui lui sont données par les légendes et les croyances des peuples mésoaméricains. Utilisé pour confectionner une boisson non alcoolisée et pimentée, le fameux *Xocoatl*, le cacao séché est également une véritable monnaie d'échange qui pouvait servir à payer des impôts ou faire du troc et accompagnait les défunts dans leur tombe pour leur dernier voyage.

Un produit, envoyé par le dieu Quetzalcoatl

La période aztèque perpétue l'importance considérable du cacao dans cette région du monde en considérant également que ce produit, envoyé par le dieu *Quetzalcoatl*, comporte des effets positifs sur la fertilité et la lutte contre la fatigue. Consommé désormais comme une boisson déclinée sous plusieurs formes, le chocolat guide les combats et les conquêtes de l'Empire aztèque qui forçait les peuples vaincus à payer une taxe avec les fèves issues de leurs plants de cacaoyers.

Le siècle des grands navigateurs et des conquistadors



Le XVI^e siècle est celui des grandes expéditions et de la conquête du continent américain par les Espagnols. Les premiers colons ne sont d'ailleurs pas friands de cette boisson chocolatée, trop épicée et amère à leur goût, jusqu'à la découverte du sucre de canne et du miel, utilisés pour adoucir et sucrer le chocolat.

Le conquistador Hernán Cortés est finalement le premier de l'histoire à ramener du cacao parmi les cargaisons de ses navires, en 1528, pour le compte de la cour espagnole, cour qui mettra une dizaine d'années à apprécier le breuvage chocolaté en y ajoutant du miel et de la vanille. Dès lors, le chocolat devient fort recherché par l'aristocratie et le clergé ibériques au point de devenir un véritable commerce à destination des pays colonies espagnoles. De nombreuses expéditions sont alors menées pour faire face à la forte demande en chocolat de la famille royale, conduisant à des massacres et à la réduction en esclavage des populations locales.

La première apparition du chocolat en France date du début du XVII^e siècle par le biais de bagages de Juifs fuyant l'inquisition espagnole et qui s'installent à Bayonne. C'est là qu'une boisson chocolatée et sucrée est servie pour la première fois en France, à l'occasion du mariage royal de Louis XIII avec Anne d'Autriche en 1615.

C'est ensuite Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche qui vont développer l'utilisation du chocolat pour confectionner une boisson chaude avec du lait, uniquement réservée aux nobles de la cour de Versailles, boisson restant totalement ignorée du peuple.

Le chocolat est immensément populaire auprès de l'aristocratie européenne. Royalistes et grands bourgeois consomment le chocolat pour ses vertus médicales, de même que pour sa... décadence. On le produit encore de manière artisanale, un processus lent et laborieux. Mais avec l'arrivée de la révolution industrielle, les choses changent.





CACAÔ



Démocratisation et industrialisation du chocolat

Il faut attendre la révolution industrielle du XIX^e siècle pour commencer à pouvoir parler de démocratisation du chocolat, et même «des» chocolats, car la pâte et la poudre de cacao sont désormais utilisées sous de nombreuses formes par les premiers représentants de l'industrie chocolatière.

Le chocolat est consommé pour sa décadence

En 1828, l'invention de la presse à chocolat révolutionne la préparation. Ce nouvel appareil peut presser du beurre de cacao à partir de fèves rôties, ne laissant qu'une fine poudre de cacao derrière. Cette poudre est ensuite mélangée à des liquides qu'on verse dans un moule, où le tout se solidifie et prend la forme d'une barre de chocolat comestible.

Le chocolat vient d'entrer dans l'ère moderne.

C'est à ce moment qu'apparaissent d'ailleurs certains grands noms toujours connus aujourd'hui, comme Van Houten en Hollande ou Suchard, Tobler et Lindt en Suisse, pays de création du chocolat au lait sous forme solide, tandis que Cadbury propose en Angleterre les premières tablettes de chocolat noir à croquer.

Le développement exponentiel de l'industrie du chocolat conduit rapidement à la baisse des coûts de fabrication et à l'extension de sa consommation à quasiment tous les pays du monde.

La hausse de la demande mondiale pousse à cette époque l'introduction de la culture des cacaoyers en Afrique, qui produit de nos jours 70 % du cacao mondial. La multiplication des inventions et des brevets concernant la pâte du cacao et la séparation du cacao maigre du beurre de cacao permettent de décliner l'utilisation du chocolat par l'industrie et de parfaire les étapes de torréfaction, de conchage, de tempérage et d'ajout d'ingrédients. Ces évolutions techniques offrent au public de nouveaux goûts et de nouvelles sensations qui connaissent immédiatement un véritable succès commercial qui n'est toujours pas démenti à notre époque.

Pour ce qui est de la France, le premier chocolatier est officiellement Jules Pares, qui fonde une fabrique en 1814, suivi de Victor Auguste Poulain en 1848, puis d'Emile Meunier en 1870.

Ces précurseurs ont fait de la France un pays qui compte dans l'industrie chocolatière mondiale. L'histoire du chocolat nous mène donc à aujourd'hui, où il est devenu un produit de consommation courante, sous ses principales variantes : noir, au lait et blanc.



Quand il s'agit de déguster le chocolat, le goût n'est qu'une partie de l'expérience, pour l'apprécier pleinement, il vous faut utiliser vos cinq sens : examiner son apparence, sa texture, sentir ses arômes...

La vue : déballez votre tablette de chocolat pour la première fois. Vous devriez voir une belle brillance. C'est un signe que le chocolat a été bien tempéré et qu'il a été conservé dans des conditions optimales.

L'ouïe : brisez votre chocolat en morceaux. Le son qu'il fait lorsque vous faites cela est un signe de qualité, il doit rompre avec un son propre. Le chocolat bien tempéré fait un claquement audible et est susceptible de bien fondre en bouche pour dégager une gamme complète de saveurs.

L'odorat : mettez un morceau de chocolat dans votre main et amenez-le près de votre nez avant de le goûter. L'odeur est déjà une première rencontre, une première émotion. Cherchez les odeurs animales, comme le musc ou le cuir, les épices de vanille ou de poivre, les saveurs florales végétales ou fruitées...

Une véritable palette d'arômes ! Et plus vous allez vous exercer, plus vous serez à même d'en découvrir les nuances.

Le toucher : Placer le chocolat sur votre langue et laissez-le fondre. Quelle texture ressentez-vous ? Est-il lisse ? Crémeux ? Gras ? Sec ? Farineux ?

Le goût : placez le chocolat sur votre langue et laissez-le fondre. Identifiez certaines saveurs primaires à mesure qu'elles se développent. Si le chocolat libère ses arômes trop lentement, croquez-le plusieurs fois, mais essayez de ne pas le mâcher.



Fabrication du chocolat
Le Monde illustré, Paris, 27 août 1859

En poudre, en tablettes, en boisson, en truffes ou papillotes, riche en antioxydants, bon pour le système cardio-vasculaire, bon pour le moral, stimulant le cerveau et la mémoire, dynamisant, relaxant, le chocolat est un réel plaisir, délicieux et bénéfique.

Mais c'est comme tout, il ne faut pas en abuser....



Les Monuments aux Morts

Qui ne s'est déjà arrêté devant un monument aux morts à en considérer l'œuvre sculpturale ou à méditer sur la longue, trop longue, liste, des noms gravés dans la pierre ?

Éléments centraux des paysages communaux, ces «sentinelles de pierre» témoignent des affres de la guerre et demeurent aujourd'hui encore un lieu majeur de commémoration. La place des monuments aux morts au sein des communes témoigne de l'importance accordée à la commémoration et à la symbolique mise en avant. «Lieux de mémoire par excellence», ils représentent aussi le devoir de souvenance. Profitons du fait du remplacement de l'édifice de Lémeré en 2024 pour nous pencher sur leur histoire.

L'engagement de l'Etat à conserver les tombes des combattants tués à la guerre remonte à une loi du 4 avril 1873. Les sépultures sont, à l'époque, le plus souvent des fosses communes. Cette pratique se poursuit jusqu'en 1915 et la loi du 29 décembre donne droit à la sépulture perpétuelle, aux frais de l'Etat, aux militaires Morts pour la France pendant la guerre et définit le principe de la tombe individuelle.

Ces monuments ont des dimensions et une architecture très variées. L'expression «monuments aux morts» s'applique aux édifices érigés par les collectivités territoriales, le plus souvent les communes, pour honorer la mémoire de leurs concitoyens «morts pour la France». La notion de monument aux morts s'étend progressivement étendue aux victimes civiles : otages exécutés, déportés, massacres, tués par les bombardements sauf dans les départements d'Alsace et de Moselle où, pour des motifs historiques, cette notion est remplacée pour la guerre de 1914-1918 par celle de «morts à la guerre».



Des monuments pour se rappeler

Ils existent sous formes de cénotaphes (monuments mortuaires n'abritant aucun corps), généralement dans le centre d'une ville ou d'un village, mais qui ont aussi été, après la Première Guerre mondiale, élevés dans les entreprises, les écoles, les foyers fréquentés par les disparus de leur vivant, ou de mémoriaux, monuments nationaux élevés sur les champs de bataille, comme à Douaumont (55), où les cimetières militaires abritent les tombes de soldats, parfois de centaines de milliers d'entre eux.

Coq, victoire ailée, soldat partant au combat ou posant fièrement, les monuments aux morts symbolisent avant tout la guerre, ses affres et sa victoire. Certaines municipalités optèrent même pour des monuments pacifistes dénonçant l'hécatombe. Même si le monument aux morts par son histoire reste attaché à la Grande Guerre, il est devenu le lieu des commémorations du sacrifice humain pour la défense de la République et de ses valeurs.

Dès les premières années du conflit, apparut la volonté de graver dans la pierre le nom de ceux qui perdirent leur vie au combat. Bien souvent l'initiative, avant d'être communale, fut paroissiale et se finalisa par des dons.

Les années 1920 marquèrent donc la construction d'une foultitude de monuments aux morts et nombre d'entre eux prirent la symbolique de la mort et du deuil : la Faucheuse, le gisant, le Poilu succombant au feu ou encore les parents éplorés, surtout la mère assimilable à la République.



Lors des cérémonies commémoratives, la sonnerie et l'Appel aux morts marquent ce sacrifice. Tous les noms égrenés rappellent ainsi le sacrifice consenti par chaque commune, chaque famille ; sacrifice qui est également rappelé dans les discours officiels. La présence des enfants et des anciens combattants marque le besoin de ne pas oublier les camarades de combat et transmettre leur souvenir aux générations futures. C'est aussi un lien générationnel entre «ceux de 14», et ceux qui ont un avenir à construire. En ce sens le monument aux morts et les cérémonies qui s'y déroulent constituent des passeurs de mémoire.

Le cas particulier de l'Alsace-Lorraine

En Alsace-Lorraine, région allemande pendant la guerre de 1870, redevenue française en 1918, il n'est en effet pas concevable de dire que les soldats sont morts pour la France, puisqu'environ 300 000 Alsaciens-Lorrains ont combattu, contraints, sous l'uniforme allemand. Des frères ou des cousins pouvaient se retrouver face à face dans les tranchées. Sur les monuments, les communes préfèrent donc les plus sobres «À nos morts», ou «La ville à ses enfants».

A Strasbourg (67), une statue incarne cette mémoire spécifique à cette région. Une femme tient deux enfants dans ses bras, l'un ayant combattu sous l'uniforme allemand, l'autre français. Tous deux enfants de la commune, ils se tiennent la main, dénudés, sans uniformes, pour éviter de les distinguer.

A l'Est, comme partout en France, les monuments racontent aussi les sensibilités régionales... et leur attachement à la religion. Officiellement, en vertu de la loi de 1905 qui consacre la séparation de l'Église et de l'État, il est interdit de mettre des symboles religieux sur les monuments aux morts publics, édifiés par la commune. Mais la société, dans ce contexte de deuil immense, n'est pas toujours prête à acter cette séparation.

L'hommage aux morts de la Grande Guerre : en interminable cortège, les veuves et les orphelins défilent devant le cénotaphe.
17 juillet 1919 - Photo Excelsior-L'Equipe/Roger-Viollet



Pour contourner les interdits, certaines communes très catholiques usent parfois de ruses et dissimulent des symboles religieux derrière des épées ou des croix de guerre, d'autres placent les monuments dans les cimetières, où il était alors permis d'avoir des symboles religieux. C'est le cas, par exemple, à Pfastatt (68) où le monument aux morts montrant deux alsaciennes en costume traditionnel, l'une triomphante et l'autre éplorée, est monté sur un piédestal où figure une croix romaine, à l'entrée du cimetière communal.

Commémorer toutes les guerres

Au-delà de la Grande Guerre, les monuments aux morts aujourd'hui commémorent toutes les guerres contemporaines. En effet, lors de leur érection, les monuments aux morts symbolisaient la Grande Guerre qui se devait d'être la "Der des Ders" et incarnait le deuil de masse. Les discours officiels prononcés lors des cérémonies du 11 novembre le rappelaient régulièrement, tout comme la présence des endeuillés, vêtus de noirs. Puis au fil des décennies, la Grande Guerre est devenue la Première Guerre mondiale et les proches qui pleuraient les morts de la guerre moururent à leur tour. Sur les monuments à la longue liste des Morts de 14-18 s'ajoutèrent ceux de 39-45 puis ceux des guerres d'Indochine et d'Algérie, sans compter aujourd'hui des noms des militaires morts en opérations extérieures.



Pfastatt (68)

Le monument aux morts devint donc le lieu par excellence de la commémoration des guerres contemporaines, celles de la République française.

Aujourd'hui onze cérémonies nationales, organisées dans les départements par les préfetures, sous-préfetures et municipalités, avec la participation de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, « commémorent la mémoire des faits d'armes des grands hommes, des combattants et le sacrifice des victimes civiles ou militaires des guerres ».

Honorer la mémoire de ceux qui donnèrent leur vie pour la défense des valeurs de la République, rendre hommage à toutes les victimes des guerres et transmettre la mémoire des conflits aux jeunes générations, tels sont les enjeux de la commémoration et des monuments aux morts, toute à la fois lieux et devoir de mémoire.



Statue de bronze représentant 6 soldats de tous corps - 5 hommes et 1 femme - portant un cercueil invisible, ce monument rend hommage aux soldats « Morts pour la France en opérations extérieures » depuis 1963 - jardin Eugénie Djendi¹ - Paris.

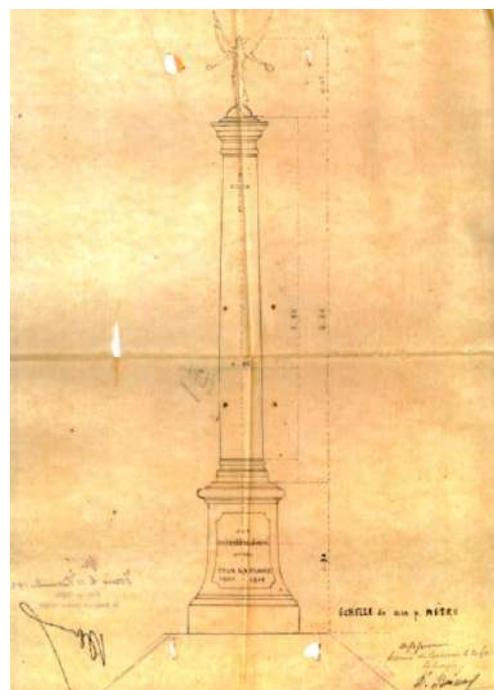
Focus sur le monument de Lémeré

Le 5 avril 1920, François Boissay, Maire, et les élus du conseil municipal confièrent l'élevation d'un monument aux morts à Alphonse Moncel, Comte de Perrin de Cabrilles-Labraguier, (1866-1930), architecte et sculpteur, propriétaire du château du Rivau.

Ce dernier s'engage à ce que « ledit monument sera composé d'un piédestal sur lequel seront gravés l'épithaphe ainsi que le nom des morts et d'une colonne surmontée d'une victoire ailée en bronze. Le tout en pierre, l'exécution du monument entièrement terminée et mise en place pour la somme de deux mille francs ».

Une souscription communale avait été lancée et a réuni les fonds nécessaires pour honorer la commande. Grand sculpteur, il ne subsiste pourtant pas beaucoup d'archives à propos de M. Moncel. Les seules indications connues sont qu'il fut nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur en 1903 et qu'il obtint le classement du Château du Rivau parmi les Monuments Historiques en 1918. Quelques-unes de ses œuvres sont cotées à Drouot².

Ni la date de la mise en place du monument aux morts, ni celle de son inauguration ne sont connues, seules ses dimensions en hauteur le sont : piédestal : 0.90 m, colonne 2.20 m, statue : 0.48 m.



1 résistante, déportée et exécutée à Ravensbrück
2 plaque tournante du marché de l'art français et international, l'Hôtel Drouot est le principal hôtel des ventes de Paris



Heuroscope

Top départ pour 2024 ! C'est une année qui immisce un grand changement dans la vie de chaque signe ! Les changements seront parfois importants et ne manqueront pas de nous chambouler...

Pour être franc, on n'y connaît que couic en astrologie. On vous propose de revisiter ensemble les codes du sempiternel horoscope de l'année. 2024 sera, mais bien malin qui saura dire quoi ! Pas nous, en tout cas.

Vous l'aurez compris, des esprits facétieux ont rédigé cet horoscope sans queue ni tête, pour le simple plaisir de donner une touche de fantaisie à vos premières journées de l'année ; et comme vous le remarquerez, 2024 est une année porteuse de positivisme pour tous les signes et ce grâce à un signe mystérieux inconnu jusqu'à présent et que vous pourrez découvrir en fin d'horoscope. Bonne lecture.

**BÉLIER**

Votre année sera placée sous l'influence de mars. De mars à marche, il n'y a qu'un pas que vous franchirez allègrement. Pensez aux bottes ! De: pluie ou de neige, de paille ou de foin, de 7 lieues, du Père-Noël ou de Nevers, de poireaux ou d'asperges, elles seront à vos côtés toute l'année. Chaussez-les, déchaussez-les, mangez-les à toutes les sauces, mais sachez en tirer parti.

Vous n'aurez franchement pas le temps de vous reposer en 2024, et vous allez adorer cette hyperactivité en bon Bélier que vous êtes. Vous allez vous sentir pousser des ailes et avec votre petit air supérieur vous ne vous ferez pas que des amis : gare à la chute amis Béliers, faites donc attention à ne pas monter trop haut.

Mon conseil : pensez à lester un peu vos sabots, histoire de garder vos pieds sur terre.

**TAUREAU**

Votre année sera placée sous l'influence de la danse : flamenco and co. Ne vous prenez pas les sabots dans le tapis ! Votre aplomb légendaire vous sera utile cette année.

En 2023, vous vous posiez beaucoup de questions, et ce n'est pas prêt de s'arrêter en 2024. Du coup vous n'arrêtez pas d'interroger les autres pensant qu'ils pourront vous éclairer. Alors amis Taureaux soyons directs et disons-nous les choses : non la Maire de votre village ne pourra pas vous aider dans votre reconversion professionnelle et votre boulanger ne saura pas vous dire où trouver le grand amour (si toutefois vous le cherchez). Et vous pourriez vous rendre très utile si vous le vouliez.

Mon conseil : évitez les voyages en Espagne, vous n'y construirez pas de château

**GÉMEAUX**

Votre année sera placée sous l'influence du chiffre 6. Pourquoi ? On cherche encore.

6 conseils : faites du sport, admirez, mangez sainement, discutez, rêvez, aimez. Beau programme à faire 6 fois par jour Chers amis Gémeaux vous pensiez pouvoir trouver votre double amoureux en 2024 ? Que nenni ! Il faudra donc vous contenter de votre double ... personnalité.

En même temps, me direz-vous, on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Qui plus est, ce n'est pas fait pour vous déplaire puisqu'en bon signe d'air que vous êtes, vous aimez plaire, séduire et charmer votre auditoire avec des histoires loufoques, des blagues hilarantes et des anecdotes croustillantes. Comme vos collègues des autres signes, vous allez vivre tout au long de l'année 2024 des rebondissements et des surprises ce qui s'explique très facilement par le fait que Pluton (planète très lente et signe de la destruction et de la renaissance) change de signe.

Votre année sera placée sous le signe du π^1 . On a beau chercher, nous non plus on ne sait pas trop ce que ça veut dire . Soyez tout de même attentif : un π peut en cacher un autre ! Et comme on ne sait toujours pas ce que ça cache, ça peut être positif, comme ça peut ne pas l'être.

Alors, pour vous, 2024 ce sera : pas trop vite le matin et surtout doucement l'après-midi.

Vous allez pouvoir enfin souffler. D'ailleurs, malgré les repas de fin d'année, vous vous sentirez tellement léger, que le regard des autres ne vous importera plus et que vous ferez ce que vous voudrez avec vos cheveux et avec tout le reste...

Mon conseil : si vous deviez faire équipe avec un psychopathe, ne le contredisez pas ; et pensez à approfondir votre connaissance sur le π , vous en tirerez toujours des bénéfices.

**CANCER**

Votre année sera placée sous le signe du dépaysement. Rien ne sert de tourner en rond, vous saurez trouver la sortie pour parcourir de nouveaux horizons.

Alors vous ! Quand vous décidez de changer, vous ne faites pas les choses à moitié et ce sera le cas en 2024 surtout pour ce qui relèvera de votre carrière professionnelle. Comme si vous souhaitiez tout chambouler vous choisirez systématiquement les voies diamétralement opposées à votre quotidien et vos louvoiements face au travail forcent l'admiration. Vous étiez maçon ? Vous vous lancerez dans une entreprise de démolition. Vous étiez restauratrice ? Vous lancerez un nouveau programme de bien-être par le jeûne.

Mon conseil : même si dans la jungle vous êtes le roi, restez bien accroché car cela risque de bien secouer votre crinière.

**VIERGE**

Votre année sera placée sous le signe de la plénitude. Vous ferez de brillantes propositions auxquelles personne ne comprendra rien. Ne restez pas au bord du chemin. Inscrivez-vous sur un site d'autopartage et vous rencontrerez peut-être l'amour. Sinon il vous reste toujours l'auto-stop.

Cerise sur le pompon, vous avez décidé de copier les Lions ! Sauf que vous, quand vous décidez de changer quelque chose, vous finissez par tout retourner : nouvelle coupe de cheveux (évitiez le rose fuchsia vu dans un magazine s'il vous plaît), nouveau sport le jeudi soir (vous vous lancez dans le yoga suspendu ... Oui, oui ! je vous assure) ! Bref, vous faites la chasse à toutes vos vieilles habitudes.

Mon conseil : profitez pour faire un peu de ménage dans vos placards dès Janvier : une bonne raison d'aller faire les soldes du début d'année.

¹ π : Pi, ou 3,141592....

2024

Votre année sera placée sous l'influence de la constellation du zèbre. Alternant périodes sombres ou claires, votre année sera à la fois pleine de joies et de re-joies. Ne tranchez pas trop vite, sinon prévoyez le sparadrap!

Si vous n'alliez pas bien en 2023, vous pouvez vous réjouir car voilà 2024 qui vous regonflera à bloc. Vous doutez encore un peu mais rien ne vous effraie et de fait, vous avancez à grand pas. Vos suggestions ne seront pas retenues mais feront beaucoup rire. C'est déjà ça !

C'est le moment de jouer au loto car tout vous réussit. Si, si ! Alors même si je ne peux pas vous donner les numéros gagnants, je vous assure que 2024 vous apportera son lot de surprises et de bonheur si toutefois vous ouvrez les yeux et apprenez à les voir : tiens il vous semble que votre voisine est toujours célibataire....

Mon conseil : Essayez de vous délester de quelques kilos : mettez votre main sur la balance, elle fera toujours la différence.

**BALANCE**

Votre année sera placée sous le signe du frétilllement. Certaines circonstances vous font bouillir d'envie et de plaisir, mais apprenez à vous modérer car un retour de bâton ça fait toujours mal.

Soyons honnêtes, chers amis Scorpions, vous aurez l'occasion de prouver que vous êtes capable du pire. Vous allez entrer dans une sacrée zone de turbulences qui risque de vous retourner l'estomac. Alors oui, dit comme ça, vous pourriez paniquer un peu, mais finalement c'est votre essence, en bon rebelle Scorpion que vous êtes ! C'est bien ce que vous cherchez non ? Pour une fois que c'est vous qu'on pique un peu, vous n'allez pas vous plaindre quand même !

Mon conseil : attachez votre ceinture : de grands changements sont au programme !

**SCORPION**

Votre année sera placée sous l'influence du bleu. Du bleu? Pourquoi du bleu? Eh bien pourquoi pas, j'ai envie de vous dire ! Un peu cyan parfois, il vous sortira néanmoins de toutes les situations même les plus délicates. N'hésitez pas à faire mariner vos proches. Ne faites rien dans le précipité.

Donc, pour vous annoncer votre horoscope de l'année, je vais baisser d'un ton car les autres signes risquent de vous jalouser grandement ou plutôt d'envier votre chance totalement incroyable, irrespectueuse et complètement hallucinante.

Le pire c'est que vous en serez totalement conscient et que vous vous sentirez seul maître à bord de votre propre navire. Bye bye angoisses, anxiété et questions existentielles, cette année vous avancez toujours plus vite même si votre vie n'est pas un fleuve tranquille. Allez ! Bon vent chers Sagittaires ! Le meilleur est devant vous.

Mon conseil : Cultivez votre côté fleur bleue.

**SAGITAIRE**

Votre année sera placée sous le signe de l'étoile filante. Faites des vœux, ils pourraient bien se réaliser si la magie est en vous. Moins inquiets et plus performants qu'en 2023, ce sont de très gros succès qui s'annoncent en 2024.

Pleins de détermination et de force, vous avancez sereinement sur l'autoroute de vos réussites. Laissez derrière vous vos craintes et vos doutes et lancez-vous à corps perdu dans votre nouvelle vie. D'ailleurs votre femme est formelle, elle l'a entendu à la radio et vous le dit : «*les natifs de votre signe peuvent s'attendre à recevoir une forte augmentation de salaire*» ; elle a donc décidé d'aller faire les boutiques pendant les trois prochaines semaines.

Mon conseil : Laissez-vous porter par les événements.

**CAPRICORNE**

Votre année sera placée sous le signe de la transformation et voit l'arrivée d'un nouveau Verseau : 100 % authentique, lucide et exigeant, ce qui vous emmènera vers une grosse mise au point. Globalement, vu l'exigence dont vous allez faire preuve envers vous-même, vous n'avez pas de temps à perdre avec l'avis des autres qui n'auront qu'à s'adapter s'ils ne sont pas contents. Cela vous amènera notamment à réécrire vos horaires de travail (11h-12h15 et 16h-17h15) parce que l'apéro avec les collègues c'est quand même sérieux !, à revendiquer un juste rééquilibrage des tâches ménagères (avec un créneau très restreint pour votre tour de ménage, repassage, machines, poubelles, ... situé entre 10h et 10h07 tous les dimanches du mois de février des années bissextiles).

Mon conseil : attention à ne pas vous épuiser en en faisant trop ! Pour pouvoir avancer, il est bon de savoir aussi se reposer.

**VERSEAU**

Votre année sera placée sous le signe du torpédo, de la torpille ou de la raie.

Si je vous dis que vous allez arrêter de buller, vous vous énervez ? Créativité et énergie seront au rendez-vous. Vous pourrez compter sur vos compères pour vous soutenir dans cette période d'activité et d'agitation inhabituelle pour vous, chers amis Poissons (rouges). Vous verrez que quand vous vous y mettez un peu, le succès sera au rendez-vous. Ah oui ! Pour 2024, le vendredi sera votre jour.

Mon conseil : brossez-vous les écailles et mettez le turbo(t)

**POISSON**

Nous y voilà chers amis. Si vous disposez tous d'une telle bienveillance des astres c'est grâce à cette chère Taupe qui attire toutes les ondes négatives vers elles. Pour ne rien arranger comme elle n'y voit absolument rien elle continue d'avancer tranquillement sur son chemin sans se douter une seule seconde du cataclysme qui va lui tomber dessus en 2024.

Alors, soyons lâches et profitons-en !

**TAUPE**



Les résolutions

Tous les ans, début janvier, vous vous fixez des challenges que vous ne parvenez pas à tenir. Ça vous rend malade et ça vous ruine le moral. Voici donc une liste de résolutions que vous n'aurez aucun mal à tenir.

- 1) À partir de maintenant, devenez vraiment superstitieux : ne partez jamais de chez vous le matin sans avoir écouté votre horoscope,
- 2) Ne draguez aucune fille qui ressemble à un Top Model : ça vous évitera de traumatiser votre ego en vous prenant un «vent»,
- 3) Remettez à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui : y a pas le feu au lac.
- 4) Vos collègues n'arrêtent pas de vous dire que vous avez triste mine : à partir de maintenant, tous les matins, accueillez-les avec un «Ouh là là ! Ça a pas l'air d'aller toi...».
- 5) Jouez à tous les jeux de la Française des Jeux. Comme vous êtes devenu superstitieux, vous allez y prendre un plaisir fou.
- 6) Partez en vacances tous les week-end. Si vous n'avez pas l'argent pour ça, feuillotez les catalogues des agences de voyages.
- 7) Prohibez toutes les émissions culturelles à la télé : vous sauvegarderez vos neurones.
- 8) Arrêtez de lire : vous réfléchirez moins.
- 9) Arrêtez de faire de l'exercice : vous gagnerez du temps.
- 10) Fixez-vous un but réaliste pour votre silhouette : un objectif de +0,5 kg par mois semble parfaitement tenable...

Bien vivre ensemble : les 13 intentions pour 2024

1. Je ne laisserai plus mon chien croquer n'importe où et je me munirai d'un sac quand nous partons en balade sous un beau ciel bleu.
2. Toujours dans la section chien : je lui apprendrai le langage des signes. Cela lui permettra de s'exprimer silencieusement et lui évitera d'aboyer toute la journée.
3. Je n'appellerai plus le maire de mon village à 5h du matin pour savoir où est rendu mon cheval.
4. Je ne prendrai plus les routes et les chemins de Lémeré pour des poubelles à ciel ouvert. Si je suis particulièrement en forme et bien disposé, je prendrai même le temps de ramasser ce qui peut traîner sur mon trajet.
5. Je ne m'amuserai plus à jouer au chamboule-tout avec les poubelles de la commune : je ne mettrai plus le verre dans le bac à carton, le carton dans le bac à polystyrène et le polystyrène dans le container à verre.
6. J'arrêterai d'arracher les fleurs amoureusement plantées par mon cher cantonnier communal, j'irai chez mon fleuriste si j'en ai besoin.
7. J'aide le maire de mon village à faire face à ses difficultés de voyance et d'ultra lucidité : je signale à la commune tous les dysfonctionnements que je note dans le cadre de mes allées et venues. Par exemple, en cas de panne du feu tricolore au Coudray, je pense à alerter la Mairie qui n'est peut-être pas encore informée de cet incident. Et promis ! Dès que notre boule de cristal sera réparée, vous pourrez continuer à déambuler nonchalamment.
8. Je ferai la fête et j'essaierai de participer aux manifestations que la commune organise : plus on est de fous,
9. J'arrêterai d'invoquer la pluie en été, le soleil en hiver et je porterai toute mon attention sur les consignes quant à la consommation de l'eau en période de sécheresse.
10. Comme je prends soin de ma coupe de cheveux, je prendrai soin de mes haies, de mes arbustes et de mes arbres en les élaguant régulièrement.
11. Les réseaux sociaux se chargeant fort bien de colporter des ragots sans en avoir vérifié la source ou l'authenticité, j'arrêterai de relayer ces potins autour de moi. Tout le monde ne s'en portera que mieux.
12. En été, j'arrêterai de passer la tondeuse à 07h du matin les dimanches ou après 19h30 en semaine.
13. Si je souhaite organiser une nouba d'enfer, je prends la peine de prévenir les voisins les plus proches et j'en profite pour les inviter (surtout si c'est celui qui passe la tondeuse à 07h du matin ! Avec un peu de chance il ne se réveillera pas et on pourra tranquillement faire la grasse matinée le lendemain).

MON OEIL

OPTICIENS

monoeilopticien.fr

Montures de fabrication Française ou européenne

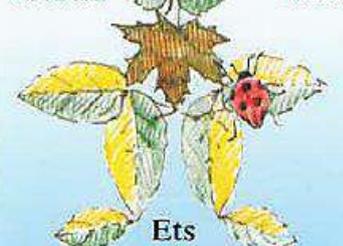
A RICHELIEU :

3 ter, rue Saint Vincent de Paul
37120 RICHELIEU
02 47 58 24 17 - richelieu@monoeilopticien.fr

A AZAY LE RIDEAU :

La Loge - 2, route de Tours
37190 AZAY LE RIDEAU
02 47 45 22 37 - azaylerideau@monoeilopticien.fr

Location de plantes cérémonies officielles et privées
Plantes à massifs
Arbres et arbustes
Vivaces
Arbres fruitiers
Plantes méditerranéennes
Agrumes
Poteries



Ets
Hervé MARQUET
Horticulture - Pépinières

Rue René Cassin - St Lazare 37500 CHINON
Tél. : 02 47 58 55 76 - 06 88 83 91 75
E-mail : herve.marquet@wanadoo.fr
Retrouvez nous sur facebook : pépinière marquet



Déposer son permis de construire en ligne

Nouveau !

Vous envisagez de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ?

Pensez à la dématérialisation !

En quelques clics, choisissez la commune sur laquelle se situe votre projet et suivez le guide : remplissez le formulaire CERFA et joignez les pièces constitutives. Puis envoyez directement votre demande à la mairie via cet espace sécurisé et vous serez informé de l'évolution de votre dossier.

Le recensement citoyen



Tout jeune Français, entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de son anniversaire, doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. **Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.**

Il est également possible de se faire recenser par internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>



TOURAINES VAL DE VIENNE
Communauté de communes

L'urbanisme se dématérialise

Déposez vos demandes d'urbanisme en ligne, sur la plateforme SVE* !
Un service gratuit, plus simple et plus rapide pour faciliter vos démarches !

* Initié par voie électronique

cc-tvv.fr

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

À la suite du recensement, **la mairie délivre une attestation** qui est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics, dont le permis de conduire, avant l'âge de 25 ans.

La mairie ne délivrant **pas de duplicata**, cette attestation doit donc être conservée soigneusement. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont dépend le jeune concerné.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. Après le recensement, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de situation (changement de domicile ou changement de situation familiale ou professionnelle).

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans (cf. ci-après), ainsi que son invitation éventuelle à une cérémonie de citoyenneté.

Inscription sur les listes électorales

Vous venez de vous installer dans la commune, pensez à vous inscrire sur les listes électorales soit en Mairie (apporter une pièce d'identité et un justificatif de domicile), soit en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection.

Le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales.



Dans certains cas, il est possible d'être inscrit et de voter la même année :

- jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- fonctionnaire muté ou admis à la retraite après le 1er janvier ainsi que les membres de sa famille domiciliés avec lui,
- militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- demandeur devenu français après le 1er janvier,
- recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier,
- personne établissant son domicile après le 1er janvier dans une autre commune pour un motif professionnel ainsi que les membres de sa famille domiciliée avec elle à la date du changement de domicile.



Le Souvenir Français

Le Souvenir Français est une association fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique le 1er février 1906 qui a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France qu'ils soient Français ou étrangers.



Perpétuer le Souvenir et le transmettre aux jeunes générations est essentiel.

Le Souvenir Français, comité Touraine Val de Vienne, tiendra son assemblée générale à Champigny-sur-Veuve, le 19 Janvier 2024 ; vous pourrez alors le soutenir soit en adhérant, soit par faisant un don (Déductible des Impôts).

Soutenez le Comité Touraine Val de Vienne (association d'intérêt publique).

Président : Philippe EDER - port : 06 01 80 58 82

Contact : s.f.comitetvdv37@gmail.com

Informations sur : <https://le-souvenir-francais.fr/>



La téléassistance c'est facile et sécurisant.

C'est un système qui permet d'envoyer une alarme 24h/24 et 7 jours sur 7 à des **opérateurs qualifiés**. Concrètement, une personne formée au traitement et résolution des situations d'urgence prend en charge l'alarme déclenchée. Cette alarme peut être déclenchée volontairement par une personne en difficulté ou par détection automatique.

L'installation est simple et se fait par un technicien sur le lieu d'habitation. D'un côté, un déclencheur porté au poignet ou en collier, le fameux bip comme il est souvent appelé. Il a une portée de 60 à 80 mètres. De l'autre un transmetteur posé au domicile de l'abonné au travers duquel l'opérateur de la centrale d'écoute entre en conversation avec ce dernier.

Le transmetteur se pose simplement dans une pièce de la maison, La téléassistance relève toujours de ce même processus simple, géré par des personnes qualifiées.

1) L'appel

L'abonné a besoin d'aide ? Une simple pression sur le bouton du déclencheur et l'appel est immédiatement émis vers la centrale d'écoute.

2) Le dialogue

L'abonné est alors identifié par l'opérateur, à qui il peut exposer son problème. Selon la situation, ce dernier prend la décision la plus adaptée.

3) L'intervention

L'opérateur de la centrale d'écoute peut prévenir un proche identifié dans le réseau de solidarité ou, si besoin, alerter directement un médecin, voire les services d'urgence (pompiers, SAMU, gendarmerie). Il suit l'intervention et reste en contact avec l'abonné jusqu'à ce qu'il soit assuré de sa sécurité.



Avec la téléassistance, prenez de l'avance sur demain et rassurez-vous pour longtemps.

- Vous ne vous sentez plus aussi agiles qu'il y a quelques mois ?
- En avançant en âge, votre conjoint(e) perd un peu ses repères au quotidien ?
- Votre maman de 87 ans habite une jolie maison depuis de nombreuses années mais se trouve éloignée de votre domicile ?
- A 84 ans, vous êtes un.e sportif.ve accompli.e et ne voulez pas changer vos habitudes de balades seul.e au cœur de la nature ?

Dans toutes ces situations et de nombreuses autres encore, il y a toujours une solution de téléassistance qui correspond à votre besoin.

Depuis plus de 30 ans, nous mettons en place des dispositifs de secours simple, reliés à notre centrale d'écoute, qui prend en charge vos alarmes 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. Nos 70 opérateurs sont formés à ce type d'appels et sauront trouver la solution qui vous rassurera.

Si votre dossier est rempli en mairie, vos frais d'installation seront réduits de 20 €.

Plus de renseignements : <http://presencevertetouraine.fr/>

Aux Saveurs Campinoises

**Une épicerie associative
ouverte à TOUS,
NON-ADHERENTS ET ADHERENTS**

Elle vous propose :
De l'alimentation générale, des produits locaux,
des produits bio, bière, vin, hygiène, beauté, entretien, ...

Horaires :

Lundi	
16h30 à 19h00	
Mardi fermé	
Mercredi fermé	
Jeudi	Vendredi
9h30 à 12h30 16h30 à 19h00	9h30 à 12h30 16h30 à 19h00
Samedi	Dimanche
9h30 à 12h30 16h30 à 19h00	9h30 à 12h00

5, place du Château - 37120 CHAMPIGNY-SUR-VEUVE
Tél : 09.86.57.72.90 - Mail : aussaveurscampinoises37@gmail.com
Facebook : [aussaveurscampinoises](https://www.facebook.com/aussaveurscampinoises)



Relai Petite Enfance

3 MULTI-ACCUEIL ASSOCIATIFS

Pour les enfants de 10 semaines à 5 ans.
 Les équipes de professionnels accueillent vos enfants du lundi au vendredi.
 Des modalités d'accueil adaptées à vos besoins sans condition d'emploi.
 Votre enfant peut être accueilli :

- régulièrement ;
- occasionnellement ;
- pour une situation d'urgence : (arrêt maladie de votre assistant maternel, hospitalisation d'un parent...)

Le multi-accueil... est un mode d'accueil ! Oui, mais c'est aussi :

- un lieu de découverte de la vie en collectivité et de sociabilisation pour les enfants ;
- un accueil collectif qui respecte les besoins et le rythme individuel de chaque enfant ;
- un espace ouvert aux enfants porteurs de handicap ;
- permettre aux parents qui ne travaillent pas d'avoir du temps pour eux ;
- un multi-accueil associatif géré par des parents bénévoles utilisateurs de la structure.

<https://www.cc-tvv.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance/>



ECOLE PRIMAIRE DES DEUX RIVERES

La rentrée 2023

La rentrée s'est très bien passée
 Nous avons le plaisir d'accueillir **42 élèves** : 12 PS - 10 MS - 12 GS et 8 CP.
 L'équipe pédagogique s'est renouvelée :
Mme MOQUET, enseignante des GS-CP, assure la direction de l'école jusqu'au retour de Mme BONNET en avril 2024. Elle travaille avec une ATSEM.
Mme GOULET, enseignante de PS-MS jusqu'au retour de Mme BONNET travaille avec une ATSEM : Mme JOUFFROY.
 L'équipe est également complétée par **Mme KHETTAB**, jeune en mission de service civique.



* cette personne ne souhaite pas apparaître sur la photo



Le projet de l'année

Cette année, l'ensemble des élèves de l'école va travailler autour d'un projet commun intitulé : *"Voyage à travers les arts"*. Les élèves pourront découvrir de nombreux artistes, mais aussi explorer une multitude de techniques artistiques.

Toute l'équipe de l'école se joint à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2024 !

La Directrice



AGIR POUR L'EMPLOI : l'Emploi de proximité

Particuliers, Entreprises, Collectivités, Associations, Vous recherchez du personnel ?

Vous souhaitez vous libérer des tâches quotidiennes, renforcer votre équipe ?



AGIR POUR L'EMPLOI met à votre disposition du personnel pour des missions ponctuelles ou régulières.

Service aux domiciles de particuliers (Crédit d'impôt de 50%), remplacement de personnel, surcroît d'activité mission ponctuelle ou régulière,

AGIR POUR L'EMPLOI propose des solutions adaptées à chaque besoin !

Nos atouts ? • Simplicité • Réactivité • Réponse personnalisée • Aucune démarche administrative

Tous types d'activité :

Quelques exemples de missions :

- **Nettoyage** : Entretien de tous types de locaux, ménage, ménage avant état des lieux,
- **Espaces verts et jardins** : entretien des espaces verts, jardinage, manœuvre des espaces verts, etc.
- **Bâtiment et construction** : Manutentionnaire, petits travaux chez les particuliers...
- **Restauration** : employé.e de cantine, employé.e polyvalent.e de restaurant
- etc. ...

Une simple demande par téléphone :

AGIR POUR L'EMPLOI répond dans les plus brefs délais, sélectionne les profils de salariés les mieux adaptés à votre demande, qu'il s'agisse de prestations régulières ou ponctuelles.

AGIR POUR L'EMPLOI s'occupe de tout, les formalités sont réduites :

- Un contrat de mission est établi entre l'utilisateur et le salarié par AGIR POUR L'EMPLOI
- A l'issue de la mission un relevé d'heures est signé par les deux parties.
- Les charges sociales sont payées par AGIR POUR L'EMPLOI qui facturera l'ensemble de la prestation à l'utilisateur et paiera le salarié.

Vous êtes demandeur d'emploi ?

Vous êtes à la recherche d'un emploi ? D'une formation ? D'un renseignement ?

Vous avez besoin d'être accompagné dans votre accès au numérique ?

Vous avez besoin d'une aide pour la création d'un CV ou de la création de votre espace emploi Pôle Emploi ?

Vous vous posez des questions sur votre projet ?

Venez vous inscrire et pour cela : CONTACTEZ-NOUS !

AGIR POUR L'EMPLOI DANS LE RICHELAIS

78 Route de Chinon

ZI Richelieu-Champigny

37120 RICHELIEU

Tel : 02.47.58.13.77

Horaires d'ouverture :

Lundi 14h-17h ; Mardi 09h-12h ; 14h-16h
Du mercredi au vendredi : 09h-12h ; 14h-17h

Mail : agir-pour-emploi@wanadoo.fr

Site @ : www.agirpourlemploi.org

 @agirpourlemploiddanslerichelais





La Mission Locale accompagne tous les jeunes de 16 à 25 ans dans leur démarche d'insertion



Orientation

Les conseillers aident le jeune à construire son projet professionnel. Des visites d'entreprises permettent de mieux connaître les emplois. Des stages sont l'occasion de tester un métier.



Formation

Les conseillers informent et conseillent sur les formations accessibles et orientent vers les organismes adéquats. Ils accompagnent les jeunes décrocheurs scolaires ou sans solutions à la rentrée



Emploi

La Mission locale a un rôle d'interface entre les jeunes et les entreprises. Elle transmet aux jeunes les offres d'emploi, les prépare à l'embauche. Elle apporte une aide à la rédaction de CV.



Vie quotidienne

La vie professionnelle c'est aussi faire face aux problématiques de logement, de mobilité et de santé



Sortir, bouger

La Mission Locale est là aussi pour permettre aux jeunes d'accéder à des activités culturelles, sportives, musicales.....

Où nous trouver ?

Au siège social de la Mission Locale : 23 avenue Gambetta 37500 Chinon

A notre permanence de Richelieu - 1 jeudi / 2 à l' Espace France Service

"Agir pour l'emploi" - CCTVV

Prenez rendez vous au **02 47 93 30 40**



Depuis 1985, le syndicat réalise des missions d'expertises et de conseil chez les propriétaires privés.

Ces visites diagnostics peuvent être demandées par l'intermédiaire de la mairie :

- pour connaître l'état de stabilité de sa cave,
- dans le cadre d'une vente* (*le diagnostic n'est pas obligatoire mais fortement conseillé !*),
- pour avoir des conseils concernant l'entretien et les éventuels travaux à entreprendre,
- en cas de sinistre (*infiltrations, chutes de matériaux, ...*).

Le géologue, lors de sa visite, apportera des conseils d'entretien au niveau de la végétation sur le coteau, et sur la maîtrise des eaux. Il peut également intervenir lorsque des propriétaires ont des projets d'aménagement de leur(s) cave(s).

La commune de Lémeré étant adhérente à ce syndicat, les tarifs connus pour une intervention, **à ce jour**, sont les suivants :

- De 1 à 4 entrées : 295.00 €
- De 5 à 10 entrées : 365.00 €
- Au-delà de 10 caves ou carrière : établissement d'un devis

Information complémentaire sur le site www.cavites37.com ou 02 47 28 86 47 ou contact@cavites37.com

*Dans le cadre d'une vente, pensez à prévoir le diagnostic dès la mise en vente ! Le délai pour l'obtention d'un rendez-vous est actuellement de 3 à 4 mois.



Tarifs 2024 - Assainissement non collectif

Contrôle des installations neuves ou réhabilitées

- visite : 1 projet/parcelle (**)	371 €
- visite : 1 réalisation/parcelle (**)	288 €

La prestation contrôle des installations neuves ou réhabilitées donne lieu à des facturations distinctes :

- une après l'avis sur le projet
- une après l'avis sur la réalisation
- et éventuellement à chaque visite complémentaire

Avis projet sans déplacement (si avis favorable préalable)	53 €
---	------

Diagnostic lors de transactions immobilières

- visite diagnostic : 1 dispositif/parcelle (**)	389 €
- majoration pour non mise en conformité de l'installation dans un délai de 4 ans (400 % du coût du contrôle)	1556 €

Contrôle de fonctionnement

- visite : 1 dispositif/parcelle (**)	374 €
- majoration pour absence au 2 ^{ème} RV sans justification (100 %)	374 €
- majoration pour refus du contrôle quel qu'en soit le motif (150 %)	561 €

Chaque dispositif implanté sur une commune ayant instauré et reversé la redevance de traitement des matières de vidange entre 2001 et 2010 bénéficiera d'une réduction forfaitaire de 45.40 €

Contre-visite	
- contre-visite : 1 diagnostic/parcelle (**)	78 €

(**) Lorsque plusieurs dispositifs sont (ou seront) implantés sur une ou plusieurs parcelle(s) cadastrale(s) contiguë(s) appartenant à un même propriétaire, une réduction forfaitaire de 10 % par dispositif est (sera) appliquée au total facturé.

Site Internet de la commune

Depuis ton toilettage et sa modernisation, en 2023, le site internet de la commune est régulièrement mis à jour.

Avec 74 600 visites sur toute l'année, il prouve son attractivité. Il est également accessible aux personnes atteintes d'un handicap visuel



N'hésitez pas à le consulter et surtout, à nous faire remonter vos remarques et observations.

<https://lemere.fr/>

ou scanner le QR code ci-dessous





Logement communal à louer

Orienté au Sud et situé dans l'ancienne école communale, dans le centre bourg, ce logement T4 a été récemment entièrement rénové à l'intérieur.

En excellent état et d'une surface habitable de 113 m² sur 2 niveaux, il est composé de :

- au rez-de-chaussée, 1 couloir avec escalier menant au 1^{er} étage, 1 grande pièce à vivre en L, une cuisine dinatoire, 1 WC,
- à l'étage, 1 couloir desservant 3 chambres, 1 salle de bains, 1 WC, rangements et placard.

Chauffage et production eau chaude au gaz
Grande cour gravillonnée avec auvent, fermée par un portail coulissant
Loyer mensuel : 500.06 €
Caution : 1 mois de loyer.
Disponible de suite.

Visites sur RV
Dossiers à retirer en mairie

Contact :
02 47 95 70 36 ou commune-lemere@orange.fr

La Bibliothèque élargit ses horaires



Bibliothèque
COQUEVILLE

Jours & horaires
d'ouverture
au 1^{er} janvier 2024

Lundi 17h30 - 19h00

MERCREDI 16H00 - 18H30

Samedi 10h30 - 12h30

Bibliothèque communale - 1 route de Sazilly - 57120 Lémère
02 47 95 72 54 - biblio-lemereorange.fr
www.lemere.fr

Conseils Gendarmerie

Informatique : comment créer un mot de passe «solide»

- 1 La méthode des premières lettres :
Ex : un tiens vaux mieux que deux tu l'auras
1tvmQ2t!l'A
- 2 La méthode phonétique :
Ex : j'ai acheté huit CD pour 100 euros cet après-midi
ght8CD%E7am
- 3 Ou inventez votre propre méthode connue de vous seul



APP' CAMPAGNOL

L'application mobile «APP' CAMPAGNOL» permet, en quelques clics, de mettre à disposition les publications du site internet directement sur votre téléphone portable

Vous n'avez pas forcément le réflexe d'aller consulter le site de la commune toutes les semaines pour prendre connaissance des dernières actualités. Et vous n'êtes pas toujours le nez sur votre ordinateur. Cependant, beaucoup d'entre vous ont leur smartphone dans leur poche.

L'application Campagnol est parfaitement adaptée à vos besoins.

Une manière simple et efficace de vous permettre de recevoir les informations municipales sans devoir se connecter au site internet et d'être informé instantanément par l'application des nouvelles publications communales.

Gratuité et absence de traçage : l'application ne demande aucune obligation de donner son adresse mail et elle fonctionne sans géolocalisation.



Retrouvez nous sur
APP' CAMPAGNOL
Alertes, Actualités & Évènements



- 1** Téléchargez l'application « Campagnol » sur Apple Store ou Google Play
- 2** Sélectionnez votre département et votre commune
- 3** Consultez les actualités et l'agenda et recevez une notification à chaque publication
- 4** Suivez d'autres structures (association, école...) à tout moment, à partir du menu « Favoris »

GRATUIT

Aucune donnée collectée
Sans inscription, ni géolocalisation



campagnol.fr |  





Arbres sur une propriété privée

Risque de chute en cas de coup de vent - Intervention du maire

Au lendemain de tempêtes, des riverains peuvent partager leur inquiétude en cas de chute d'arbres sur leur maison et réclamer un entretien, voire une réduction de la hauteur des arbres les plus proches de chez eux. Que doit faire la commune en pareil cas ?

Le Maire est notamment garant de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité sur l'ensemble du territoire communal (art L2212-2 et suivants du CGCT). Il en résulte que rien ne s'oppose à ce que ses arrêtés concernant des terrains privés, dès lors cependant, mais la réserve est d'importance, qu'ils soient normalement ouverts au public ou que, naturellement l'ordre ou la sécurité les rendent nécessaires. Ainsi, à moins que les propriétés privées menacées par ces arbres ne soient ouvertes au public ou qu'il y ait danger à la fois grave et imminent, le maire n'a pas les moyens d'intervenir.

Sans accord amiable avec les voisins, les propriétaires doivent s'adresser au tribunal judiciaire. L'article 671 du code civil prohibe la présence d'arbres près de la limite de la propriété voisine s'ils ne sont pas plantés à la distance prescrite par les règlements particuliers existants ou par des usages constants et reconnus et, à défaut, à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des fonds pour les plantations dont la hauteur dépasse 2m. Le voisin peut exiger que les arbres plantés à une distance inférieure soient arrachés ou que leur hauteur soit réduite, sauf s'il existe un titre ou s'il y a destination du père de famille, ou prescription trentenaire (art 672). La destination du père de famille est le critère d'antériorité de la plantation par rapport à la division des fonds. La prescription trentenaire, qui court à compter de la date à laquelle les arbres ont dépassé la hauteur maximum permise, ne s'applique pas aux branches situées en surplomb de la propriété voisine ainsi que le prévoit l'article 673 du code civil.



Au-delà de ces dispositions spécifiques, un arbre est, en droit, une propriété immobilière. Son propriétaire en est responsable, comme tout élément de son patrimoine immobilier. En cas de tempête, les dégâts causés par un arbre sont de même nature que ceux occasionnés par une cheminée, un élément de toiture ou un mur. C'est l'article 1241 du code civil qui règle la responsabilité lorsque la faute est commise sans intention dommageable, par imprudence ou négligence. Dans ce régime, il appartient au propriétaire d'un bien ayant causé un dommage de prouver qu'il a agi avec prudence et diligence, par exemple qu'il a correctement entretenu l'arbre source du dommage. Les seules causes d'exonération de cette responsabilité sont la force majeure, le fait d'un tiers, ou la faute de la victime. Pour un arbre, la force majeure peut être une tempête exceptionnelle.

C'est uniquement si la nécessité d'agir d'urgence pour prévenir un danger est véritablement établie, que le maire peut procéder d'office à l'abattage d'un arbre qui risque de chuter (article L2212-4 du CGCT autorisant le maire à prendre les mesures de sécurité qu'imposent les cas de dangers grave ou imminent). Le contrôle peut se faire avec un expert, par exemple un agent de l'ONF.



MENUISERIE Yoann BUTON

Tous Types de travaux de menuiserie

PVC, BOIS, ALU, MIXTES
Portes - Fenêtres - Volets
Clôtures - Portails - Terrasses

5, rue des Tanneries - 37220 L'Île Bouchard
Tél. 06 60 20 03 55 - 09 64 17 88 21
Fax: 02 47 95 34 75

Email: yoann.buton@orange.fr - www.menuiseriebutonpose.com



Chiffres 2023

2 Naissances

Louis Cousin (21 août)

Romy Moreau (29 septembre)



4 Mariages

Martine & Bernard (3 juin)

Loetitia & David (29 juillet)

Isabelle & Pascal (26 août)

Vesna & Frédéric (23 septembre)



4 Décès

Claude Ursot (20 avril)

X (4 juillet)*

Irène Blanchard (5 septembre)

Jeanine Boissinot (15 novembre)

* La famille ne souhaite pas que l'identité du défunt soit divulguée



3 Permis de construire, 12 Déclarations Préalables et 17 Certificats d'Urbanisme traités, soit 1 219€, versés à la CCTVV pour l'instruction des dossiers



42 enfants gâtés par le Père Noël

(430 € jouets et chocolats, 684 € spectacle).



570 €
dépensés pour le
Fleurissement de la
commune



Seniors

35 repas et 50 bons
d'achats offerts



177 900 €

Investissements réalisés* (hors voirie)

Défense Incendie : 24 048 € TTC

(20 040 € HT pour lesquels 12 024 € de subvention ont été obtenus)

Eglise : 105 165 € TTC

(87 638 € HT pour lesquels 79 302 € de subvention ont été obtenus)

Achat de matériels : 14 132 € TTC

(cuve récupération d'eau 5 160 €, radiateurs biblio & archives 4 446 €, matériels techniques 2 880 € panneaux 1 646 €)

Re-délimitation du domaine communal : 1 762 € TTC

Feu d'artifice : 1 600 €

Acompte enfouissement réseaux : 19 728 €

Cimetière reprise de concession : 11 465 €



6 214 €

dépensés en Voirie

(travaux, cailloux, enrobés, ...)



13 700 €

Participation communale aux frais de fonctionnement des Ecoles pour 27 élèves (scolarisés dans les établissements qui facturent ces frais à la commune- sur année scolaire 2022-2023)

Remboursement des emprunts

Capital : 20 723 €

Intérêts : 5 387 €



74 600

visiteurs sur le site de la commune sur l'année 2023



Population

458 habitants au 1er janvier 2024

17 nouveaux arrivants

10 départs vers d'autres horizons

(source Insee 23/12/2023)

* Les subventions sont accordées sur le montant HT des travaux. Un fonds de compensation de la TVA est versé à la commune deux ans après les investissements.





Les RV 2024

Voici le calendrier des manifestations connues à ce jour

Janvier

- Ve12-Sa 13-Lu 15 Distribution des sacs poubelle (petite salle près du stade)
- Sa 20 (18h) Vœux du Maire

Février

- Je 8 (18h) A Livre Ouvert (Bibliothèque)
- Ma 12 (19h) Parenthèses musicales (Elèves EMI) - Panzoult (Le Cube) *
- Sa 17 (20h30) Accumulation & Landing (Cie X-Press) - Panzoult (Le Cube) *
- Sa 24 & Di 25 (15h) Carte blanche au théâtre amateur - Panzoult (Le Cube) *

Mars

- Sa 2 & Di 3 (15h) Carte blanche au théâtre amateur - Panzoult (Le Cube) *
- Sa 9 & Di 10 (15h) Carte blanche au théâtre amateur - Panzoult (Le Cube) *
- Sa 16 (20h30) MEUH ! (Cie Hic Sunt Leones - Panzoult (Le Cube) *
- Sa 23 (12h30) Pot-au-Feu - Comité des Fêtes - Lémeré
- Sa 30 Réouverture du Château du Rivau *
- Sa 30 & Di 31 Chasse aux Œufs - Le Rivau *

Avril

- Lu 1^{er} Chasse aux Œufs - Le Rivau *
- Je 11 (18h) A Livre Ouvert (Bibliothèque)
- Ma 16 & Me 17 Sous Terre (Cie Matiloun) - L'île Bouchard (Salle des Fêtes) (17h) *
- Ve 19 (19h) La Reine de cœur - Mysterium - Lémeré (Château du Rivau) *
- A définir Randonnée communale

Juin

- Sa 1^{er} & Di 2 Fête de la Rose *
- Di 2 (11h-18h30) DON QUI ? Les Grooms - Pussigny (bourg) *
- Je 13 (18h) A Livre Ouvert (Bibliothèque)
- Sa 22 (18h) Fête de l'école musicale intercommunale - Ste Maure de Touraine*

Juillet

- Ve 5 & Sa 6 Festi Val de Vienne*
- Je 25 (18h-22h15) Apérivau *

Août

- Je 1^{er} (18h-22h15) Apérivau *
- Sa 10 & Di 11 Joutes Equestres *
- Je 15 (18h-22h15) Apérivau *
- Me 28 (21h30) Festival du court métrage - Pouzay (bords de Vienne) *
- Je 29 (21h30) Festival du court métrage - Braye sous Faye (jardin de la salle des fêtes) *
- Ve 30 (21h30) Festival du court métrage - Panzoult (Cave Sibylle) *

Septembre

- Me 18 (21h30) Festival du long métrage - Ciné Off - Sainte Maure de Touraine *
- Je 19 (21h30) Festival du long métrage - Ciné Off - L'île Bouchard *
- Ve 20 (21h30) Festival du long métrage - Ciné Off - Nouâtre *
- Sa 21 (21h30) Festival du long métrage - Ciné Off - Richelieu *
- Sa 21 Journée du Patrimoine - Animations - Feu d'artifice (Commune)
- Sa 21 & Di 22 Journées du Patrimoine *

Octobre

- Ve 4 (20h30) OH DAME ! Cie Grand Ménage -Antogny-le-Tillac*
- Je 10 (18h00) A Livre Ouvert (Bibliothèque)
- Sa 19 (12h30) Banquet des Seniors (Commune)
- Sa 12 & Di 13 Féeries d'Automne *
- Sa 26 (19h-22h30) La Nuit des Châteaux*
- Me 30 & Je 31 Halloween *

Novembre

- Ve 1^{er} & Sa 2 Halloween *
- Sa 9 (20h30) Molière en 2 clics -Théâtre de la Manse - Panzoult (Le Cube) *
- Di 10 (20h30) Le Chat - Théâtre de la Manse - Panzoult (Le Cube) *
- Di 26 (16h) Les Virtuoses - Panzoult (Le Cube) *

Décembre

- Je 12 (18h30) A Livre Ouvert (Bibliothèque)
- Di 15 (17h) Arbre de Noël (Commune)

*Convention culturelle de la CC-TVV : <https://www.cc-tvv.fr/saison-culturelle-2023/>

*Ces manifestations sont organisées par et au Château du Rivau : www.chateaudurivau.com

Pas de permanence de Mme le Maire en janvier

Pour tout rendez-vous, s'adresser à la mairie



Mairie de Lémeré - 1 rte de Sazilly

Tél : 02.47.95.70.36

@-mail : commune-lemere@orange.fr

Site : commune-lemere.fr



Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi		14h00-17h00
Mardi	09h00-13h00	
Mercredi	09h00-12h00	
Jeudi	09h00-13h00	
Vendredi		14h00-17h00

Bibliothèque communale

Tél : 02.47.95.72.54

@-mail : biblio-lemere@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi		17h30-19h00
Mercredi		16h00-18h30
Samedi	10h30-12h30	



SOLUTION SUDOKU - n° 7-2023

Démoniaque

7	1	2	4	3	5	6	8	9
5	8	6	7	2	9	3	1	4
9	3	4	6	8	1	5	7	2
8	2	7	9	4	6	1	5	3
4	5	3	8	1	7	2	9	6
6	9	1	2	5	3	7	4	8
1	4	8	5	6	2	9	3	7
2	7	5	3	9	4	8	6	1
3	6	9	1	7	8	4	2	5

Une grille est composée de 81 cases, soit 9 carrés de 9 blocs. Complétez cette grille de manière que pour que dans chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de 9 cases, tous les chiffres de 1 à 9 ne soient utilisés qu'une fois.



Exposition Château du Rivau

Du 1er avril au 3 novembre 2024

Effervescences au Château du Rivau



Carlos Aires - L'amour est dans l'air - 2014

Billets de banque originaux, encadrement à la feuille d'or
Collection privée

Petite devinette



Indice : Il y fait bon vivre



Frederic **BOURREAU**
06 64 52 59 79

Anthony **CHEVAL**
07 61 25 17 57

Gilles de **LAÂGE**
06 46 39 53 78

Maçonnerie Pierre de Taille

ZA des Marais, 8 place des Amarantes
37500 La Roche Clermault
02 47 93 91 71
snbilloncentre@outlook.com



ESPACE
Paysagiste
Espaces familiaux depuis 1994

Créations, entretien de parcs et jardins
Élagage, abattage à toutes hauteurs
Broyage, débroussaillage
Plantations
Tous types de clôtures

Espace Plus - David et Sylvia CHMIELOWICZ
4, Le Petit Cidrè - 37220 BRIZAY
02 47 58 55 88 - 06 80 40 37 51
06 73 27 13 41
espace.plus@wanadoo.fr
www.paysagiste-pepinieriste-espaceplus.com

DEVIS GRATUIT



Broyage à l'épaveuse
bordure de route, bois,
talus, fossés...

Taille de haies au lamier pour grandes haies



Le Clos Rabelais

melons - asperges - courges
☎ 02 47 95 83 50

✉ «Les Brégeoles» 37500 La Roche Clermault



LES 4 SAISONS

Du producteur au consommateur

**EURL MAÇONNERIE
AUCLIN
37120 LEMERÉ**

Tous travaux de maçonnerie :
Pierre, ouverture, terrasse, ravalement de
façade, mur de clôture...

auclin.maconnerie@outlook.fr

0652421017



GLOSSAIRE

AGEC.....	Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
CAUE.....	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CCCVL.....	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
CCTOVAL.....	Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire
CCTVV.....	Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
CGCT.....	Code Général des Collectivités Territoriales
LECT.....	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CNPE.....	Centre Nucléaire de Production d'Electricité
COVID.....	COrona Virus Disease
CPIE.....	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRST.....	Contrat Régional de Solidarité Territoriale
DDLP.....	Direction Départementale de la Lecture Publique
DDT.....	Direction Départementale des Territoires
DETR.....	Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux
DRAC.....	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DVD.....	Digital Versatile Disc (disque numérique polyvalent)
ECT.....	Extension des Consignes de Tri
ENS.....	Espace Naturel Sensible
EPCI.....	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FDSR.....	Fonds Départemental de Solidarité Rurale
FTTH.....	Fiber to the Home, (Fibre optique jusqu'au domicile)
GEMAPI.....	GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations
GES.....	Gaz à Effet de Serre
GPS.....	Global Positioning System
IGN.....	Institut National de l'Information Géographique et forestière
INSEE.....	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
Loi NOTRE.....	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OAP.....	Orientation d'Aménagement et de Programmation
OM.....	Ordures Ménagères
PADD.....	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PEHD.....	PolyEthylène Haute Densité
PET.....	PolyEthylène Téréphtalate
PLU/PLUi.....	Plan Local d'Urbanisme / Intercommunal
PMR.....	Personnes à Mobilité Réduite
PNR.....	Parc Naturel Régional
PPI.....	Plan Particulier d'Intervention
RAMEP.....	Relai Assistantes Maternelles Enfants Parents
REOM.....	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RGPD.....	Règlement Général de Protection des Données
RODP.....	Redevance d'Occupation du Domaine Public
RPE.....	Relai Petite Enfance
RPI.....	Regroupement Pédagogique Intercommunal
SATESE.....	Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux
SCOT.....	Schéma de COhérence Territoriale
SDIS.....	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIAEP.....	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
SIEIL.....	Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire
SME.....	Syndicat de la Manse Etendu
SMICTOM.....	Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
SMO.....	Syndicat Mixte Ouvert
SNA.....	Service National de l'Adresse
SRAS.....	Syndrome Respiratoire Aigu Sévère
STA.....	Service Territorial d'Aménagement
SVE.....	Saisine par Voie Electronique
TGAP.....	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TNT.....	Télévision Numérique Terrestre
TPS/PS/MS/GS.....	Très Petite Section/ Petite Section/ Moyenne Section/ Grande Section
UNESCO.....	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UVE.....	Unité de Valorisation Energétique

Pour être informé en toute circonstance, des événements ponctuels qui concernent la vie de la commune, il vous suffit de télécharger l'application mobile **PanneauPocket** sur votre téléphone portable, et les alertes de la commune vous sont toujours accessibles. Pas d'identifiant, ni de mot de passe et pas de création d'un compte : votre téléchargement est totalement anonyme.

Plus d'infos :

<https://www.panneaupocket.com/>

LES ALERTES ET INFORMATIONS DE VOTRE MAIRIE SONT SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT
Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store**, **Play Store** ou **AppGallery**.

2 Ouvrez **PanneauPocket**, recherchez votre commune et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !



Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !










Vous constatez un dysfonctionnement, un fil téléphonique arraché, un lampadaire qui ne fonctionne plus ? ...

N'hésitez pas à contacter la mairie le plus rapidement possible afin que le nécessaire soit fait au plus vite pour le bien-être de chacun

02 47 95 70 36

ou

commune-lemere@orange.fr

Merci pour votre vigilance

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE



Neuf et Rénovation
Ramonage
Démoussage

J. Mickaël DANIEAU

4 route de Chinon - 37120 LEMERE
Tél. 02 47 95 70 80 Port. 06 03 26 86 49

TRAVAUX PUBLICS

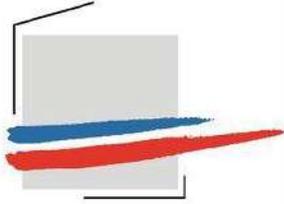
Yannis CHALLUAU

Assainissement - Terrassement
Aménagement de cours et allées
Démolition
Raccordement au tout à l'égout



3 ZA, rue de la gare - 37500 LIGRÉ

02 47 93 33 61



MAISON DES MAIRES
D'INDRE-ET-LOIRE

LES MAIRES DE TOURAINE AGISSENT AU QUOTIDIEN POUR VOUS !

✓ En favorisant la solidarité
intergénérationnelle

✓ En servant les
citoyens et en agissant
pour la République

✓ En gérant l'état
civil pour les grandes
étapes de la vie



✓ En accompagnant les
commerces de proximité
pour la vitalité de nos
territoires



✓ En participant
à l'éducation
de nos plus jeunes

✓ En soutenant
la vie associative
et sportive



✓ En investissant
pour améliorer
toujours plus votre
cadre de vie



✓ En facilitant l'inclusion
des personnes défavorisées



✓ En contribuant
à préserver la tranquillité
publique

✓ En promouvant
la culture et ses acteurs
pour l'épanouissement
de tous

 @MAISONDESMAIRES37

L'UNION DES TERRITOIRES AU SERVICE DES CITOYENS
ASSOCIATION DES MAIRES D'INDRE-ET-LOIRE